

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/12/2019

Dossier complet le :

23/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-9352

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un parc de stationnement et d'un complexe thermal sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Paul lès Dax

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Catherine DELMON, Maire de Saint-Paul-lès-Dax

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 2 7 9 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a)	- Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'art. R 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'art. R * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .
41. a)	- Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus.
47. b)	- Déboisement en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un complexe thermal d'une surface plancher d'environ 12 477 m²,
Création d'un parc de stationnement de 158 unités,
Défrichement d'une parcelle boisée de Peupliers de 7 400 m²,
Démolition partielle du Moulin de Poustagnac (conservation de l'aile Sud et de la façade) et démolition du bâti présent sur l'Ouest du projet (voir détails en annexe 3 du diagnostic écologique sommaire).

4.2 Objectifs du projet

La création d'un complexe thermal à Saint-Paul-lès-Dax a pour objectif de proposer une offre complète de cure thermale et de remise en forme. Il participera au développement touristique de la commune.

Le parc de stationnement est un projet multiple. Il est destiné d'une part au projet de réhabilitation du moulin de Poustagnac en proposant une capacité d'accueil des véhicules, pour le projet d'établissement thermal d'Arenadour. Il sera d'autre part destiné à l'aménagement d'un site « point de départ » de randonnée vers la zone naturelle très prisée des randonneurs et promeneurs de l'étang d'Abesse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Nivellement, mise en place des réseaux, construction du complexe thermal et création du parc de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Complexe thermal avec trafic automobile lié à l'utilisation du site par le personnel et la clientèle.

Le parc de stationnement associé sera ouvert au public et fournira des places aux usagers et randonneurs visitant les zones naturelles présentes au Nord du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 2 Permis de construire
- 1 Permis d'aménager
- 2 Dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	2,9313 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles concernées :
BE76, BE78, BE79, BE255, BE256,
BE257, BE258, BE259
Lieudit "Poustagnac"
40990 Saint-Paul-lès-Dax

et

BI355, BI368, BI1794, BI1795
Lieudit "Les Peupliers"
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 4' 1"O Lat. 43° 44' 7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 1 "Tourbières de Mées" et "Tourbière de l'étang d'Abesse" se situent respectivement à 3km et 2,9km du site. La ZNIEFF de type 2 "Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes" se situe à 1,4km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de Plan de prévention du bruit ni prescrit, ni en projet sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir figure page 40 (cartographie des zones humides) du diagnostic écologique sommaire. Sur critères floristiques, les milieux 1, 2, 3, 5, 6 et 7 correspondent à des zones humides au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Seuls les habitats 1 et 2 (saussaie et peupleraie) sont présents au droit du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul-lès-Dax est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé en 2005. Le site du projet n'est pas concerné par ce périmètre.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul-lès-Dax est incluse entièrement dans la zone de répartition des eaux du bassin de l'Adour à l'amont de la confluence avec les Gaves (ZRE4002 - Arrêté n° 2011-1903 du 13/04/2012 - abroge l'arrêté du 21/11/2003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Barthes de l'Adour" se situe à 2,2 km du projet, celui de "l'Adour" se trouve à 2,7 km et celui des "Tourbières de Mées" sont localisées à plus de 3 km du projet thermal de Poustagnac.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 4,8km au Sud-est du projet (Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau thermique seront effectués au niveau d'un forage déjà existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe exploitée appartient aux facies carbonatés magnésiens et dolomies de l'Aquitaine Occidentale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations des espèces présentes au droit du site à long terme, qui pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours. L'impact le plus important concernera l'imperméabilisation partielle de la zone humide (aménagement de l'aire de stationnement), toutefois la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (étudié dans le dossier loi sur l'eau en cours de réalisation) permettra de limiter fortement les incidences sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'une parcelle sylvicole pour le parc de stationnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul-lès-Dax est concernée par les risques technologiques suivants : -Transport de matières dangereuses -Rupture de digues
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul-lès-Dax est concernée par les risques naturels suivants : Inondation / Feu de forêt / Mouvement de terrain / Séisme / Phénomènes climatiques (ex : tempêtes) Le site du projet est concerné par : Séisme (zone 2 - faible), Retrait/ gonflement d'argile (Aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase des travaux, les engins se déplaceront sur le chantier . En phase d'exploitation, un trafic sera engendré par le personnel et la clientèle du complexe thermal.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de la phase de chantier, le déplacement des véhicules et les travaux entraîneront des nuisance sonores. Lors de la phase d'exploitation, des nuisances sonores seront engendrées par les véhicules du personnel et de la clientèle du complexe thermal.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les futures équipements, l'aire de stationnement et les voies d'accès au complexe thermal pourront être une source d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et des véhicules du personnel et de la clientèle, pas de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif.</p> <p>Les eaux pluviales seront évacuées dans un bassin de stockage puis rejetées à débit régulé dans le réseau pluvial communal.</p> <p>Les eaux de process seront évacuées dans un bassin de traitement puis rejetées à débit régulé dans le réseau pluvial communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement générera des déchets ménagers communs aux structures thermales et seront traités au sein de filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une modification de la perception visuelle du site aura lieu. (voir p18 de l'annexe 3 du diagnostic écologique sommaire)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains (consommation d'une parcelle sylvicole de 7400 m ² au niveau de l'aire de stationnement).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une réflexion approfondie a été menée sur l'évitement des zones à enjeux écologiques au niveau de l'aménagement de l'aire de stationnement. Le maître d'ouvrage est ainsi passé de 180 places à 158 places et de 4 452 m² de surface imperméabilisée à 3 620 m², en préservant notamment une zone humide présente dans le Nord-est de la parcelle BI 368.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichage) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes, de reptiles et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Saint-Paul-lès-Dax.
- Le projet n'est pas concerné par un habitat d'intérêt communautaire.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1km du site, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Absence d'espèces floristiques protégées sur l'emprise du projet.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures de réduction et de compensation, notamment au niveau de l'aire de stationnement (limitation de l'imperméabilisation de la zone humide).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Paul-lès-Dax

le,

23 décembre 2019

Signature






REALYS
ENVIRONNEMENT

**Commune de Saint-Paul-lès-Dax
111 Av. du Maréchal Foch
40 990 Saint-Paul-lès-Dax**

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

**Construction d'un établissement thermal
et d'un parc de stationnement
Saint-Paul-lès-Dax (40)**

Décembre 2019



REALYS ENVIRONNEMENT 82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN
SARL au capital de 4000 euros - RCS 879 603 181 Mont-de-Marsan
contact@realys-environnement.fr - www.realys-environnement.fr

REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire
Projet de création d'un complexe thermal
et d'un parc de stationnement

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Paul-lès-Dax

111 Av. du Maréchal Foch
40 990 Saint-Paul-lès-Dax

Responsable : **M. PETITDEMANGE Rémy**

Tél. : 05 58 91 20 50 – 06 78 10 01 67

N° SIRET : 21 400 279 200 015

Architecte

SELARL SORIANO BARRIERE

89 avenue de Biarritz
64600 ANGLET

Contact : **M. Vincent IVANDEKICS**

Prestataire

Realys Environnement

82 impasse du cimetière
40160 Parentis-en-Born

Tél. : 06 33 77 28 57 – 06 88 50 10 80

Auteurs de l'étude

Marion LEGRAND, Ecologue, Chargée d'étude
Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydro pédologue
Loïc FASAN, Cogérant, Ecologue

Date de remise

Décembre 2019

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	6
II.	PRESENTATION DU PROJET	7
III.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	9
IV.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	10
V.	CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	15
VI.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	20
VII.	CONTEXTE PATRIMONIAL	23
VIII.	FLORE	34
IX.	SYNTHESE ZONES HUMIDES	40
X.	FAUNE	41
XI.	CONCLUSION	53

ANNEXE 1 – PLAN DU PROJET

ANNEXE 2 – PROFILS PEDOLOGIQUES

ANNEXE 3 – ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET

Liste des Planches

Planche 1 - Localisation géographique	9
Planches 2a et 2b - Hydrographie	13
Planches 3a et 3b - Zonage du patrimoine naturel	25
Planche 4 - Cartographie des habitats	39
Planche 5 - Espèces patrimoniales	51
Planche 6 - Enjeux écologiques.....	52

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Inventaires réalisés sur le site	7
Tableau 2 : Relevé des profondeurs de nappe	17
Tableau 3 : Résultat des tests de perméabilité	18
Tableau 4 : Zonages d'inventaires naturels à proximité du site	23
Tableau 5 : Zonages réglementaires à proximité du site.....	26
Tableau 6 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	27
Tableau 7 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	28
Tableau 8 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000	29
Tableau 9 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	30
Tableau 10 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	31
Tableau 11 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	32
Tableau 12 : Habitats répertoriés sur le site	35
Tableau 13 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection	41
Tableau 14 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection	44
Tableau 15 : Coléoptères rencontrés sur le site et statuts de protection	45
Tableau 16 : Liste des odonates présents sur le projet.....	46
Tableau 17 : Reptile rencontré sur le site et statut de protection	47
Tableau 18 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protection	49
Tableau 19 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections.....	50

Liste des figures

Figure 1 : Extrait du plan de masse (annexe 1)	6
Figure 2 : Localisation du canal de défuite	10
Figure 3 : Localisation du busage existant et du dessableur (en vert)	11
Figure 4 : Etang de la Courbe	12
Figure 5 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité.....	15
Figure 6 : Localisation des prises de vue	20
Figure 7 : Prise de vue n°1	21
Figure 8 : Prise de vue n°2	21
Figure 9 : Prise de vue n°3	21
Figure 10 : Prise de vue n°5	22
Figure 11 : Prise de vue n°4	22
Figure 12 : Zones humides (représentées en bleu)	40
Figure 13 : Lézard des murailles présent sur le site	48
Figure 14 : Grenouille agile (à gauche) et Grenouille verte (à droite)	49
Figure 15 : Variantes de moindre impact du projet d'aire de stationnement.....	54

I. Préambule

Commune landaise située à 40 km au Sud-ouest de Mont-de-Marsan et à 67 km au Nord-est de l'agglomération de Pau, Saint-Paul-lès-Dax apparaît être le secteur privilégié pour l'implantation d'un complexe thermal et d'un parc de stationnement.

Les parcelles BE76, BE78, BE79, BE255, BE256, BE257, BE258, BE259 et BI355, BI368, BI1794, BI1795 associées à ce projet se situent à environ 2,5 km à l'Ouest du bourg de Saint-Paul-lès-Dax. Le terrain d'assiette du projet occupe une surface de **2,9313 ha**.

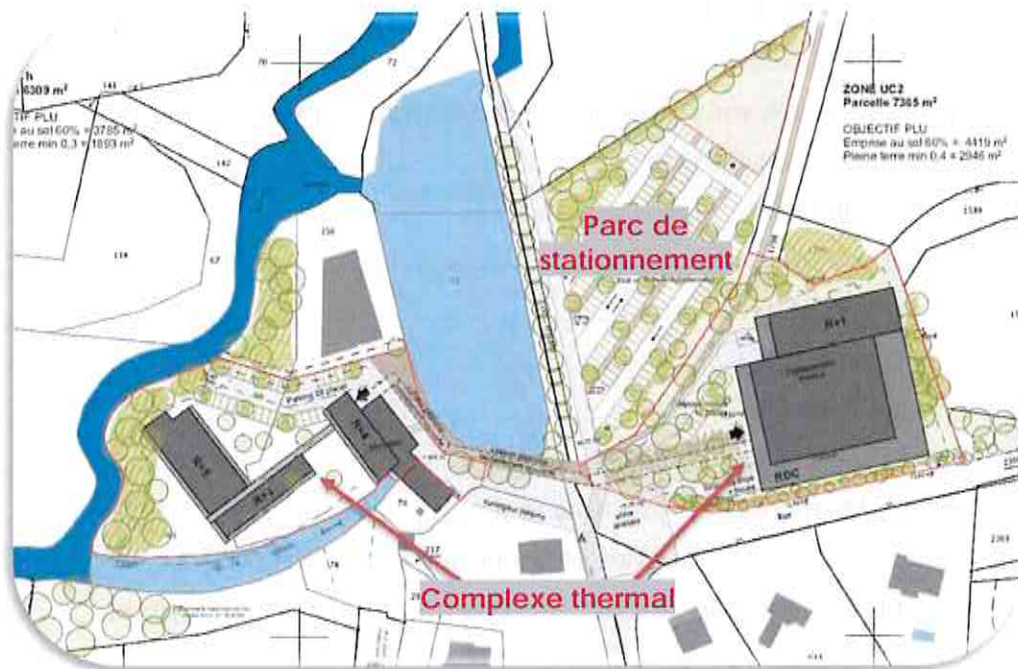


Figure 1 : Extrait du plan de masse (annexe 1)

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, le bureau d'étude **Realys Environnement** (en sous-traitance d'Aquitaine Environnement) a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Thématique	Date	Expert	Méthodologie
Avifaune	25 juin 2019	LEGRAND Marion FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	25 juin 2019	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique

Coléoptères saproxyliques	25 juin 2019	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	25 juin 2019	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	25 juin 2019	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Hydropédologie	25 juin 2019	MOUSSARD Guillem	Investigations à la tarière manuelle Analyse des caractéristiques édaphiques

Tableau 1 : Inventaires réalisés sur le site

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Présentation du projet

Complexe thermal

Le projet thermal sera porté par la société Arenadour.

Les bâtiments localisés sur le secteur Ouest concerneront la construction d'une résidence hôtelière, tandis que le secteur Est sera occupé par un établissement thermal.

La construction de la résidence hôtelière entrainera la conservation du Moulin de Poustagnac et participera à sa valorisation économique et touristique. L'établissement thermal (secteur Est du projet) entrainera la démolition du bâtiment présent (habitation).

Le dossier de faisabilité, présent en **annexe 3**, détaille le projet de complexe thermal.

Parc de stationnement

Le terrain concerné par l'espace de stationnement est une emprise appartenant à un propriétaire privé. La propriété s'étend au nord jusqu'à la rocade (RD 824) et au-delà avec des parcelles forestières et l'étang de la Courbe. En amont, et au nord, du terrain qui sera utilisé pour l'espace de stationnement se trouve une large zone très humide, utilisée par une exploitation agricole (pacage de chevaux et ânes).

La zone agricole est entretenue par un l'exploitant (fermage), qui utilise ces emprises pour le pacage de chevaux et d'ânes. Le reste des propriétés n'est pas entretenu.

La commune de Saint-Paul-lès-Dax fera l'acquisition de la parcelle privée pour la réalisation du parc de stationnement, mais aussi l'ensemble des parcelles de la zone agricole au nord ainsi que l'étang de la Courbe et les parcelles voisines.

Le parc de stationnement est un **projet multiple**. Il est destiné d'une part au projet de réhabilitation du moulin de Poustagnac en proposant une capacité d'accueil des véhicules, pour le projet d'établissement thermal d'Arenadour. Il sera d'autre part destiné à l'aménagement d'un site « point de départ » de randonnée vers la zone naturelle très prisée des randonneurs et promeneurs de l'étang d'Abesse. Le nombre croissant des randonneurs et promeneurs nécessitent aujourd'hui la gestion du le stationnement des véhicules au point de départ.

Le parc de stationnement de 160 places sera réalisé en deux phases ;

50 places destinées au stationnement des véhicules randonneurs (réalisation prioritaire),

110 places destinées au stationnement pour le projet de réhabilitation du moulin de Poustagnacq (extension de la capacité)

Maintien du site remarquable

La commune de Saint-Paul-lès-Dax a, dès que l'acquisition des parcelles voisines au nord sera effectuée, le projet conforter la zone humide, de la maintenir en milieu ouvert, en maintenant le pacage d'animaux, et aussi en confortant ce milieu naturel avec une meilleure gestion des eaux. A ce titre les ouvrages hydrauliques de l'étang de la courbe seront réhabilités pour que ce site puisse être ouvert aux promeneurs. Actuellement les niveaux très hauts des eaux de l'étang de la courbe, du à l'absence de gestion des exutoires, mettent en péril la pérennité de cet étang qui est un site très riche en biodiversité.

Aménagement d'un poste de refoulement dans l'environnement du parc de stationnement

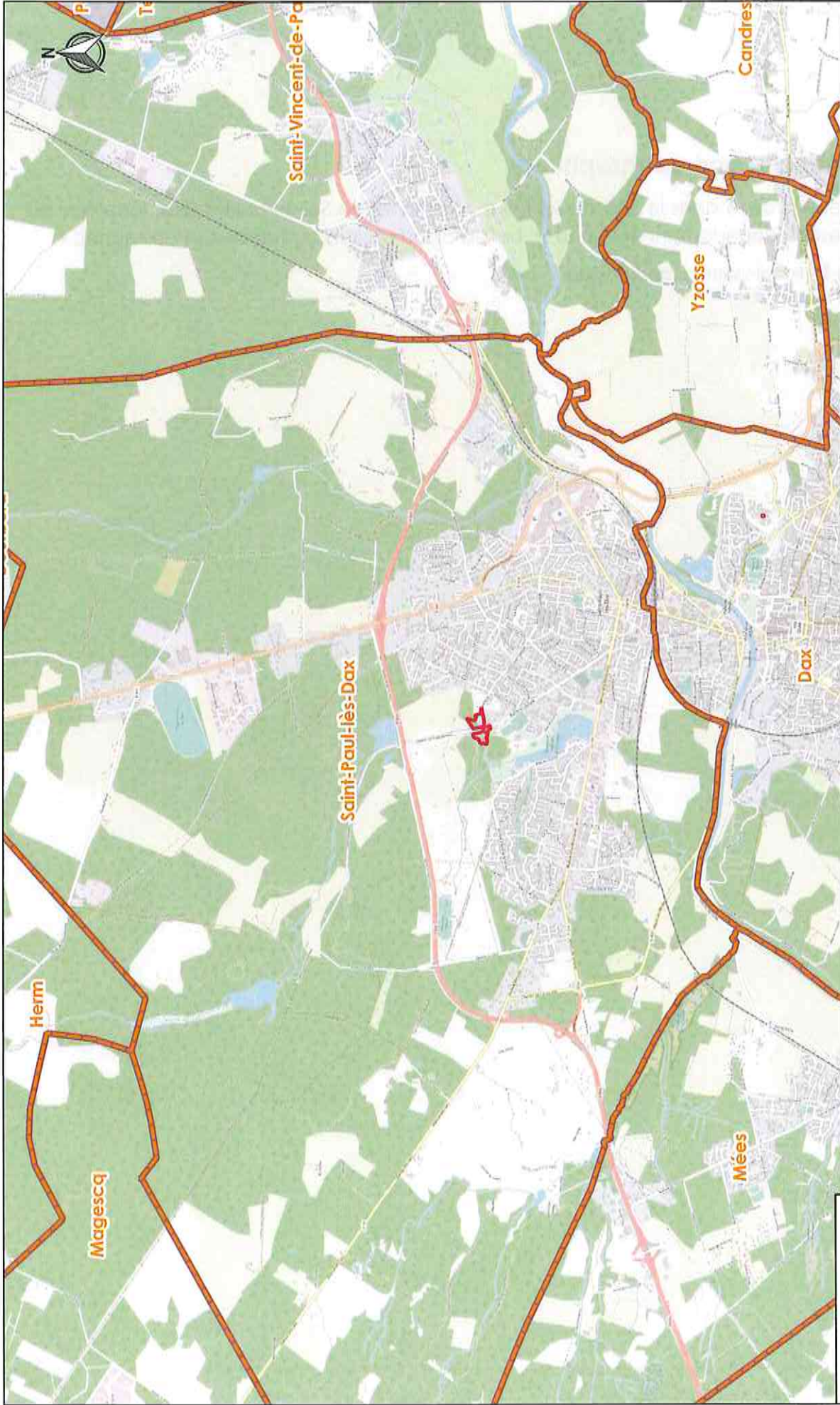
La commune de Saint-Paul-lès-Dax réalise actuellement un schéma directeur de l'assainissement qui a mis en évidence une saturation des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Poustagnacq. Une canalisation existante nécessite d'être redimensionnée, et un poste de refoulement des eaux usées doit être mis en place dans le secteur du parc de stationnement (cf Annexe4). La position de cet équipement n'est pas figée à ce jour, et peut s'adapter à la configuration des aménagements à venir.

Ainsi, la commune de Saint-Paul-lès-Dax s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement naturel existant, avec une véritable volonté de maintien d'un site naturel remarquable qu'il est nécessaire de protéger, et d'ouvrir à la découverte des habitants de Saint-Paul-lès-Dax.

III. Localisation géographique

Le projet se trouve dans le Sud du territoire communal de Saint-Paul-lès-Dax, localisée au Sud-ouest du département des Landes. Le lieu-dit où se situe le projet est « Poustagnac ».

Planche 1 – Localisation géographique



Légende

	Projet
	Limites communales



Commune de St Paul lès Dax
 Diagnostic écologique
 SAINT-PAUL-LES-DAX (40)

Localisation géographique
 Juillet 2019
 Ech. 1/50 000

IV. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **Ruisseau de Poustagnac** au niveau de la zone hydrographique Q313 « L'Adour du confluent de la Midouze au confluent des Gaves Réunis ».

Le ruisseau le plus proche drainant la parcelle est le Ruisseau de Poustagnac de code hydrographique **Q3130500**. Il se situe dans l'aire d'étude à proximité immédiate à l'Ouest du projet.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone du projet est le fleuve Adour codifié **Q---0000**. Il s'écoule à environ 2,8 km au Sud du Ruisseau de Poustagnac.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur les planches graphiques 2a et 2b.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).

Précisions de la Mairie de St-Paul-lès-Dax

Le ruisseau de Poustagnac est en partie canalisé. Cet état date de l'utilisation par le moulin de Poustagnac des ressources hydrauliques. Un canal de déviation au sud du moulin rejoint le ruisseau de Poustagnac.



Figure 2 : Localisation du canal de déviation

Deux fossés, depuis le nord venant de la zone humide, et depuis l'est se rejoignent au niveau du projet de stationnement. Ils sont actuellement collectés par un busage qui dirige les eaux vers le canal de déviation, via un désableur.



Figure 3 : Localisation du busage existant et du désableur (en vert)

Au nord l'étang de la courbe faisait partie de la gestion hydraulique du moulin et était utilisé en réserve d'eau pour alimenter le moulin par le ruisseau de Poustagnacq.

Aujourd'hui, l'étang de la courbe est en déserrance, les organes hydrauliques (exutoires et surverses) sont condamnés et l'étang est hydrauliquement isolé du ruisseau de Poustagnacq. L'alimentation subsiste tout de même, l'étang collectant un bassin versant important, au nord-est. L'étang est en permanence à un niveau d'eau très haut, et se vide en surverse vers le fossé collecteur des eaux pluviales d'une voie communale en bordure des voies de la RD 824, puis vers la zone agricole au sud, sans aucune maîtrise, générant des désordres en période pluvieuse dans la zone agricole (extraction des animaux en zone inondée en novembre 2019). Le point de surverse naturel qui s'est créé est situé au niveau de la digue de l'étang qui se dégrade. Le site nécessite aujourd'hui des travaux de réfection des ouvrages hydraulique et de la digue.

La zone agricole est de ce fait très humide, largement alimentée avec les débits de surverse de l'étang de la Courbe. .

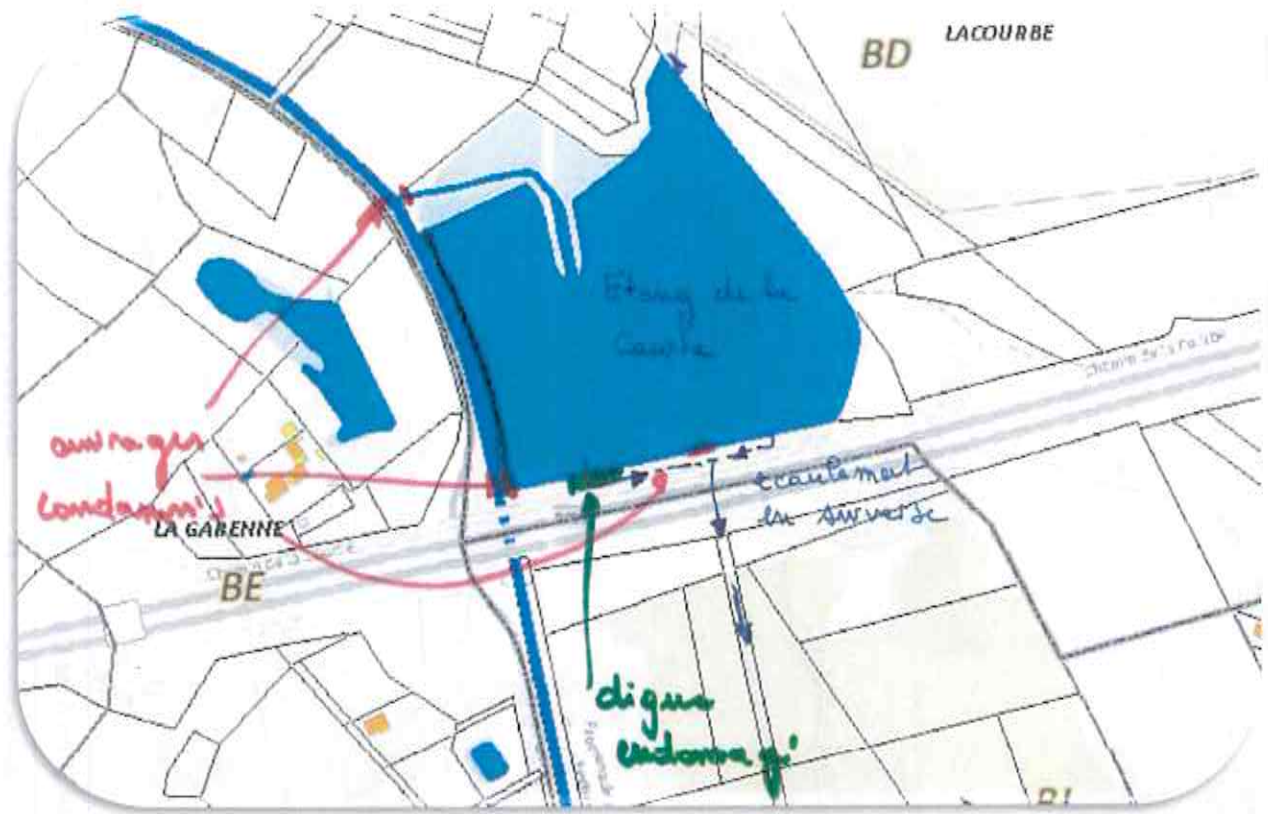
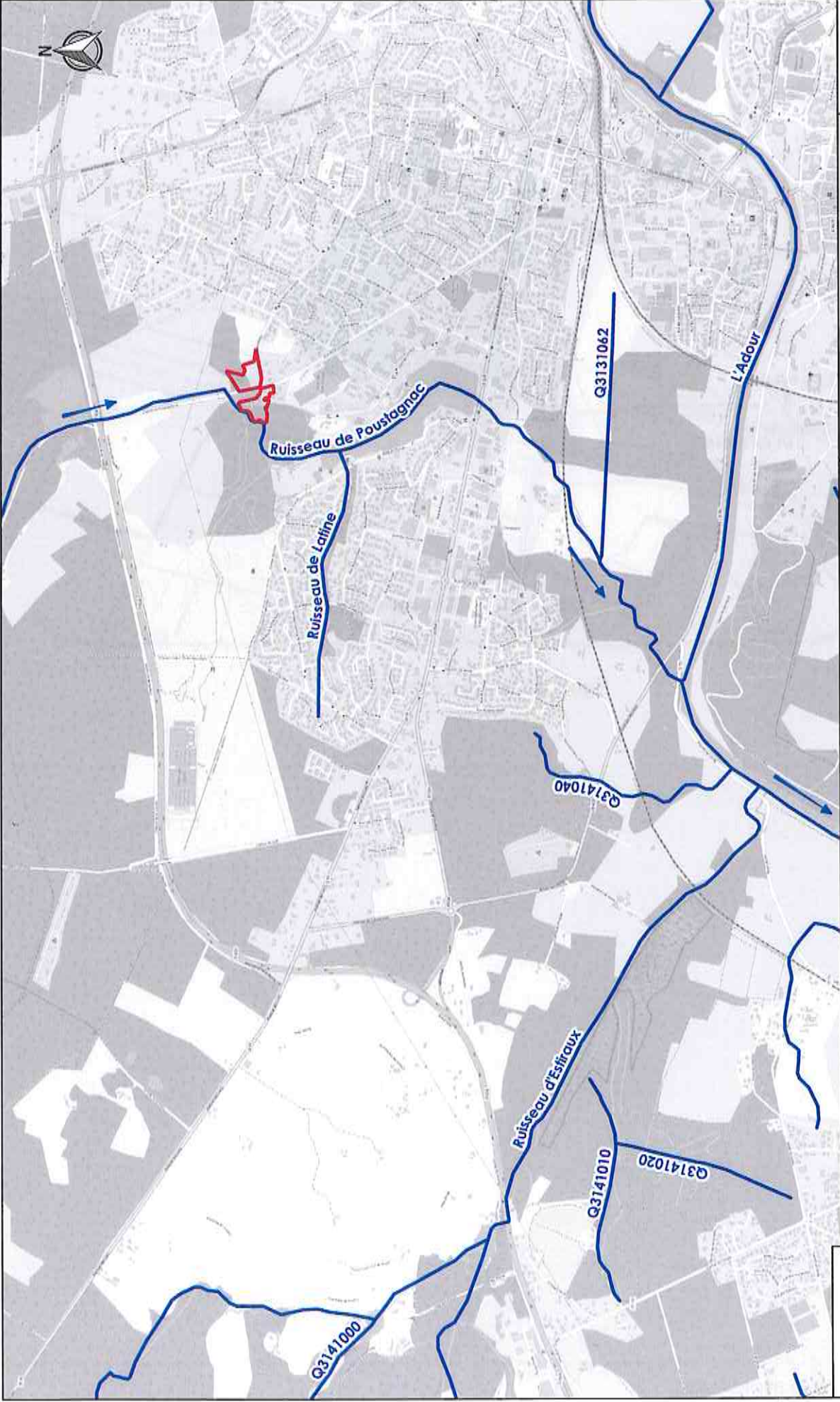


Figure 4 : Etang de la Courbe



2a
Ech. 1/25 000

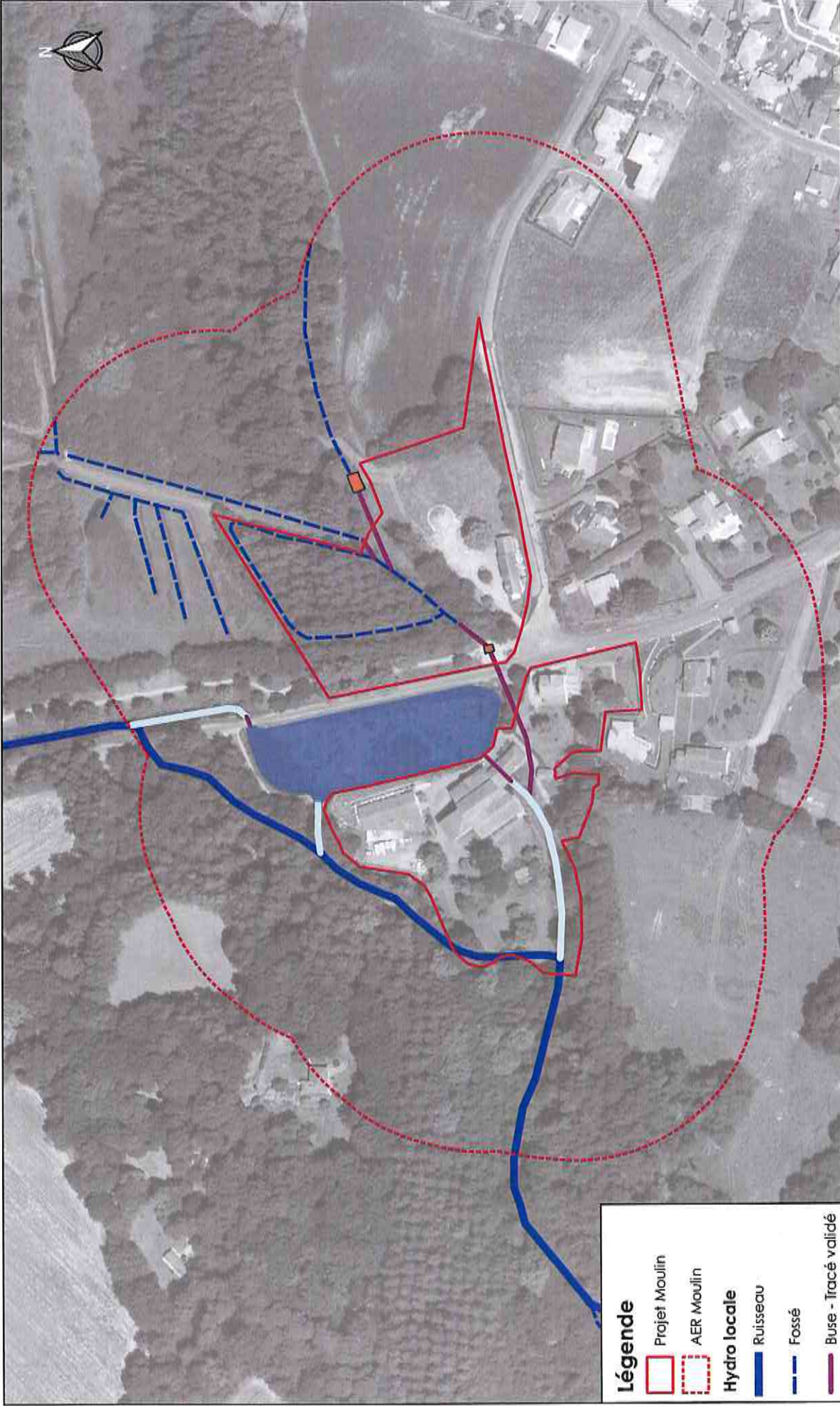
Hydrographie
Juillet 2019

Commune de St Paul lès Dax
Diagnostic écologique
SAINT-PAUL-LES-DAX (40)



Légende

- Projet
- Cours d'eau



Légende

- Projet Moulin
- AER Moulin
- Hydro locale**
- Ruisseau
- Fossé
- Buse - Tracé validé
- Canal
- Plan d'eau
- Dessableur

Commune de St Paul lès Dax

Diagnostic écologique
Saint-Paul-lès-Dax (40)

**Contexte
hydrographique local**

Décembre 2019

2b

Ech. 1/2 800



V. Contexte hydrogéologique

☞ Source : Investigation de terrains, Aquitaine Environnement, juin 2019

a. Prospection terrain

i. Objectif

Une étude hydrogéologique a été menée le 25 Juin 2019 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

ii. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 11 sondages manuels,
- ▶ 6 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages et tests de perméabilité a été réalisée sur le terrain avec un plan de projet communiqué par la SELARL SORIANO BARRIERE.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.



Figure 5 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

b. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 25 Juin 2019.

i. Contexte d'intervention

La période d'intervention au mois de Juin est située entre la période de hautes (Mars) et basses (Septembre) eaux de la nappe.

Il n'y a pas eu spécialement d'épisodes pluvieux prolongés avant l'intervention sur le terrain.

ii. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture argileuse à argilo-sableuse sur environ 2,20 m d'épaisseur.

L'arrêt de réalisation de l'ensemble des sondages est soit du à la présence de la nappe (S5, S6, S8, S9, S10 et S11) soit à des éléments grossiers de type remblais ou graviers (S1, S2 et S7) soit volontaire (S3 et S4).

2 types de sols sont présents à l'échelle de la zone d'étude :

- ▶ Le 1^{er} est localisé à l'est du secteur étudié (parcelles n°355 et 1795) et est caractérisé par la présence de remblais en surface sur une vingtaine de centimètres. Le 2^{ème} horizon pédologique est caractérisé par une texture argileuse compacte (S2 et S4) à sablo-argileuse (S3).
- ▶ Le 2^{ème} type de sol est plutôt caractérisé par la présence d'argile limoneuse à argile sableuse jusqu'à environ 1,60 m de profondeur.

Les sondages S5 et S6 ont révélé la présence d'un sol sableux à sablo-limoneux. Il s'agit certainement de remblais ayant servi à l'aménagement de ce secteur (chemin de promenade entre route et forêt).

Les profils pédologiques des sondages réalisés sont présentés en **annexe 2**.

iii. Hydromorphie, présence de nappe

La topographie du site étant assez marquée, les sondages réalisés ont donc révélé des profondeurs différentes de nappe (-0,58 m/TN jusqu'à plus de 2,20 m de profondeur) et de traces d'hydromorphies :

Tableau 2 : Relevé des profondeurs de nappe

Référence test	Résultat	
	Nappe	Traces d'hydromorphies
S1	/	/
S2	Absente jusqu'à -1,00 m/TN	/
S3	Absente jusqu'à -2,20 m/TN	/
S4	Absente jusqu'à -1,10 m/TN	/
S5	-1,49 m/TN	-1,00 m/TN
S6	-1,95 m/TN	-1,30 m/TN
S7	/	/
S8	-0,58 m/TN	/
S9	-0,95 m/TN	/
S10	-1,42 m/TN	/
S11	-0,75 m/TN	-0,20 m/TN

Ces traces d'hydromorphies sont représentatives de la stagnation d'eau au niveau de l'argile. Il s'agit d'une nappe temporaire perchée.

Dans le secteur est, la nappe n'est pas présente le jour de l'étude jusqu'à 2,20 de profondeur. En période défavorable (forte pluie sur une longue durée), des venues d'eaux peuvent être présentes à des profondeurs inférieures (il s'agit de stagnation d'eau pluviale au-dessus de l'argile).

Dans le secteur ouest (parcelle 257), la nappe est susceptible d'être présente toute l'année à moins de 1,00 m de profondeur.

Une zone parallèle au ruisseau, sur approximativement une dizaine de mètres, présente une très forte humidité et un niveau de nappe à certains moments de l'année à moins de 0,50 m de profondeur. Certains sondages à faible profondeur ont été réalisés dans ce secteur afin de confirmer cette forte humidité.

iv. Synthèse

- ▶ Sol argileux à argilo-limoneux ou argilo-sableux selon les secteurs
- ▶ Nappe/venue d'eau :
 - Secteur est : possibilité de venues d'eaux au-dessus de l'argile.
 - Secteur ouest : présence d'une nappe à moins de 1,00 m de profondeur toute l'année, voire à moins de 0,50 m en période de hautes eaux.

c. Tests de perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 6 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Tableau 3 : Résultat des tests de perméabilité

Référence test	Profondeur	Horizon testé	Résultat	
			m/s	mm/s
K1	0,50	Argilo-limoneux	$5,83.10^{-6}$	21
K2	1,10	Argileux	$1,94.10^{-6}$	7
K3	0,90	Argilo-sableux	$3,06.10^{-6}$	11
K4	0,85	Sablo-limoneux	$1,22.10^{-5}$	44
K5	0,20	Argileux	$3,89.10^{-6}$	14
K6	0,45	Argileux	$1,39.10^{-6}$	5

Les valeurs de perméabilités mesurées sont comprises entre $1,39.10^{-6}$ m/s et $1,22.10^{-5}$ m/s.

Dans l'ensemble, ces résultats sont homogènes et représentatifs des sols argileux.

La valeur la plus élevée (K4) correspond certainement à une zone de remblais plus sableuse.

L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc difficile et n'est pas une solution envisageable dans le secteur étudié.

d. Synthèse

i. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol très argileux à argilo-limoneux, voire argilo-sableux jusqu'à au minimum -2,20 m/TN.

ii. Nappe

La nappe est présente le jour de l'étude (27/06/2019) entre -0,58 m/TN jusqu'à plus de 2,20 m de profondeur.

- ▶ Secteur est : possibilité de venues d'eaux au-dessus de l'argile,

- ▶ Secteur ouest : présence d'une nappe à moins de 1,00 m de profondeur toute l'année, voire à moins de 0,50 m en période de hautes eaux.

iii. Perméabilité

La perméabilité mesurée des horizons argileux est considérée comme très mauvaise et ne permet pas une infiltration correcte des eaux dans le sol.

iv. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales n'est pas envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité très mauvaise, il est alors impossible de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales.

La gestion des eaux pluviales sera donc réalisée par des ouvrages de rétention/régulation.

La profondeur des ouvrages sera réalisée en fonction de la profondeur des venues d'eaux.

Une marge de sécurité devra être prise pour les calculs et pour la profondeur des ouvrages en fonction de la nappe (ou venues d'eaux) en période de hautes eaux.

VI. Reportage photographique

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Juin 2019.

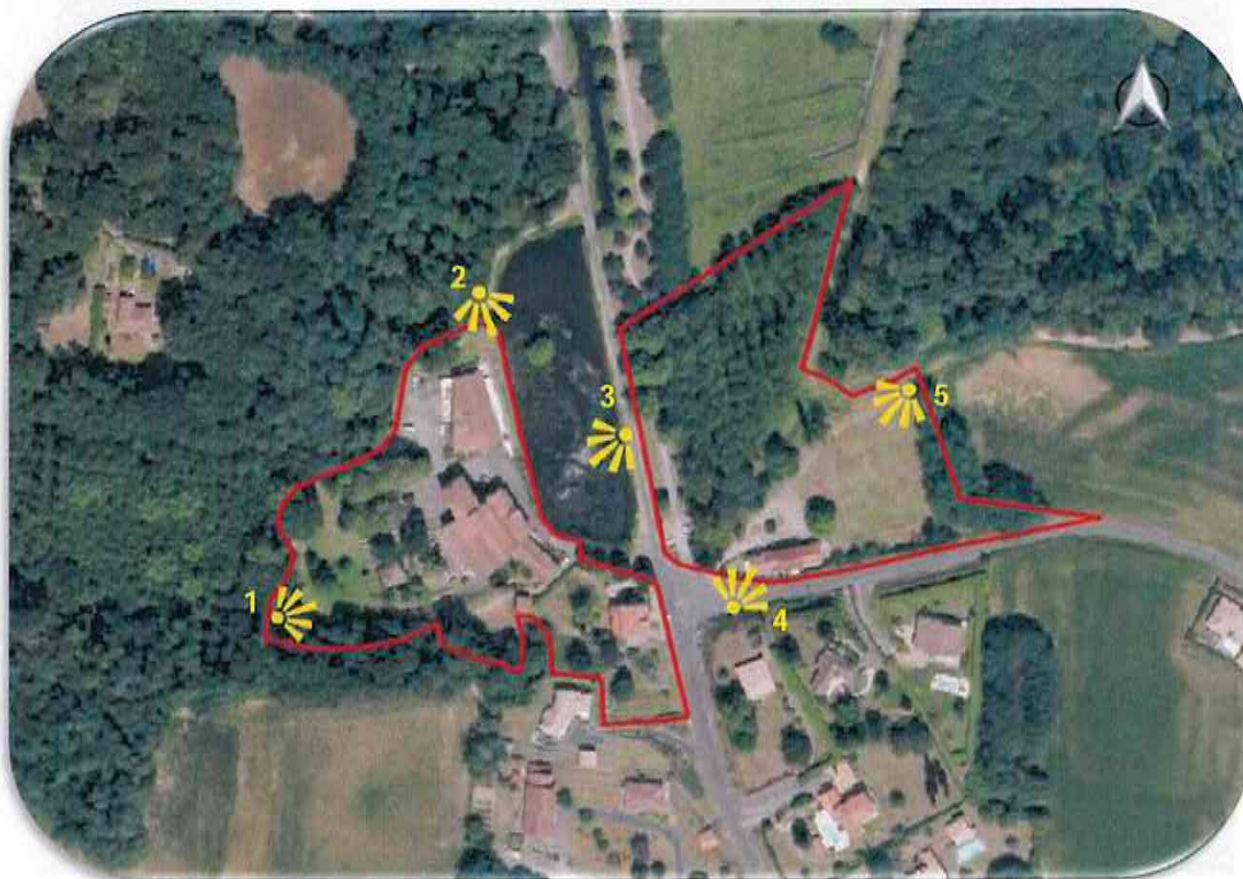


Figure 6 : Localisation des prises de vue



Figure 7 : Prise de vue n°1

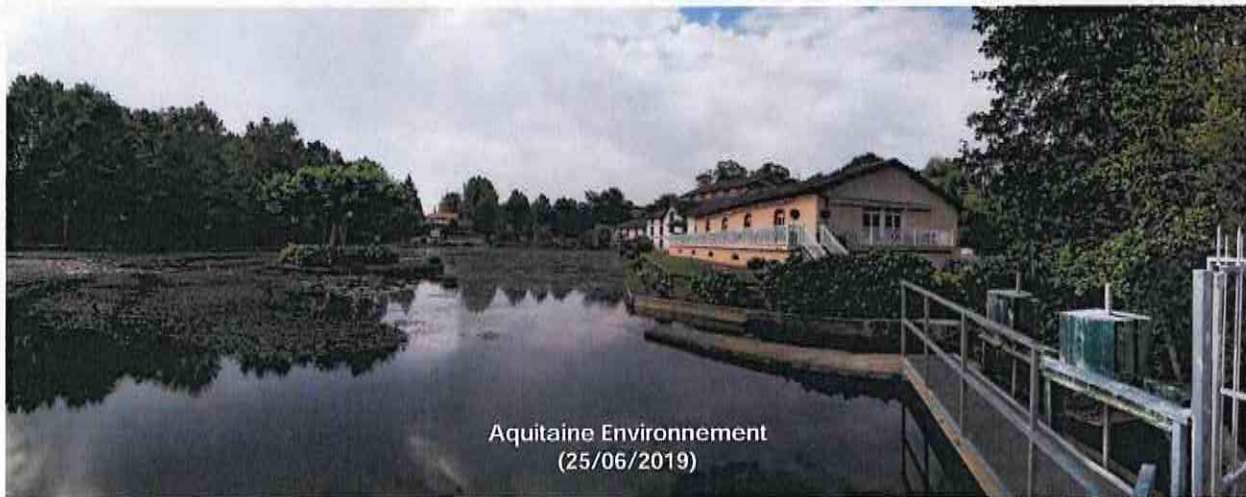


Figure 8 : Prise de vue n°2



Figure 9 : Prise de vue n°3



Figure 10 : Prise de vue n°5



Figure 11 : Prise de vue n°4

VII. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

Tableau 4 : Zonages d'inventaires naturels à proximité du site

Nom	Type	Référence	Localisation
Barthes de l'Adour	ZICO	ZO0000606	1 km au Sud du projet
Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes	ZNIEFF 2	720030087	1,4 km au Sud du projet
Tourbières de Mées	ZNIEFF 1	720030036	3 km au Sud-ouest du projet
Tourbière de l'étang d'Abesse	ZNIEFF 1	720020076	2,9 km au Nord-ouest du projet

o ZICO : Barthes de l'Adour, ZO0000606

La ZICO « Barthes de l'Adour » occupe une superficie de 16 100 ha. L'intérêt écologique de cette ZICO est représenté par la présence de milieux humides et de leur intérêt pour la reproduction et la nidification des oiseaux. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

Cette ZICO est située à environ 1 km au Sud du projet

o ZNIEFF 2 : L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes, n°720030087

La ZNIEFF de type 2 « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes » occupe une superficie de 13349, 18 ha. L'intérêt écologique de ce site est représenté par la présence des habitats humides et des espèces qui y sont inféodées. Cette ZNIEFF a également une connexion écologique avec dix autres ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2.

Cette ZNIEFF est située à environ 1,4 km au Sud du projet.

o **ZNIEFF 1 : Tourbières de Mées, n°720030036**

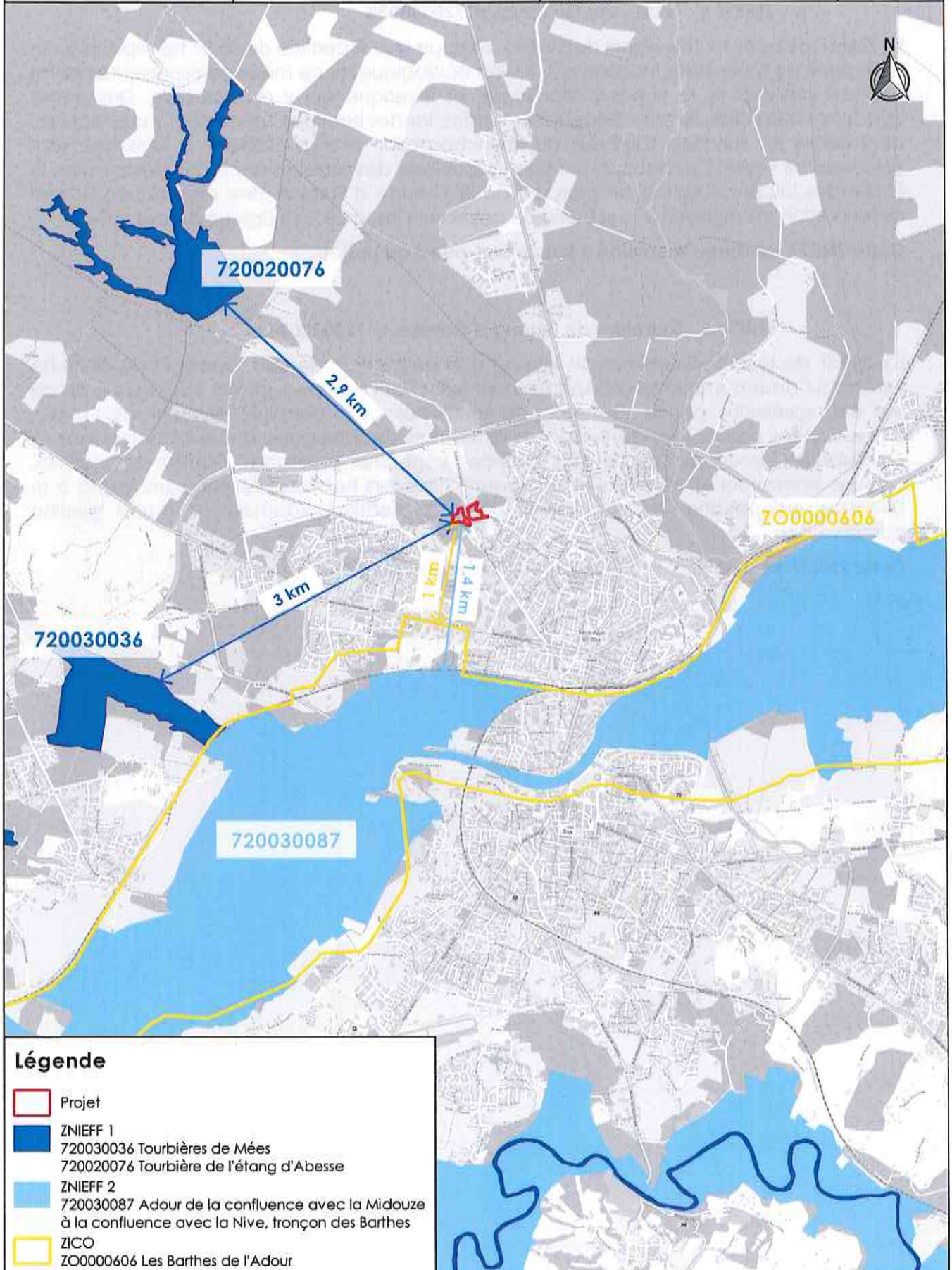
La ZNIEFF de type 1 « Tourbières de Mées » occupe une superficie de 95,97 ha répartis sur la commune de Mées dans les Landes. L'intérêt écologique de ce milieu est représenté par les habitats présents et la richesse faunistique et floristique qui y est associée. Des mares dystrophes naturelles, rivières oligotrophes acides, landes humides, tourbières hautes actives, dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion et des cladiaies à Marisque sont présentes sur le site. Ces habitats humides accueillent des espèces remarquables comme le Fadet des laïches, l'Agriçon de mercure ou la Cistude d'Europe. Une restauration et une conservation est menée sur le site afin de préserver l'intégrité écologique de ces milieux.

Cette ZNIEFF est située à environ 3 km au Sud-ouest du projet.

o **ZNIEFF 1 : Tourbière de l'étang d'Abesse, n°720020076**

La ZNIEFF de type 1 « Tourbières de l'étang d'Abesse » occupe une superficie de 84,56 ha répartis sur deux communes des Landes dont Saint-Paul-lès-Dax. L'intérêt écologique de ce site est représenté par la présence de tourbières dont certaines forment des buttes ombrotrophes composées de 9 espèces différentes de sphaignes, d'une orchidée rare, la *Dactylorhiza brennensis* et de trois espèces végétales protégées (*Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia* et *Narthecium ossifragum*). Plusieurs habitats présents sont inscrits à la Directive européenne. Ils bénéficient d'une protection adaptée et d'une gestion conservatoire.

Cette ZNIEFF se situe à environ 2,9 km au Nord-ouest du projet.



ii. Zonage réglementaire naturel

Tableau 5 : Zonages réglementaires à proximité du site

Nom	Type	Référence	Localisation
Barthes de l'Adour	ZPS	FR7210077	1,2 km au Sud du projet
L'Adour	ZSC	FR7200724	2,7 km au Sud du projet
Barthes de l'Adour	ZSC	FR7200720	2,2 km au Sud-est du projet
Tourbières de Mées	ZSC	FR7200727	3 km au Sud-ouest du projet

o La zone de protection spéciale FR7210077 : Barthes de l'Adour

La zone de protection spéciale « Barthes de l'Adour » occupe une superficie de 15 651 ha répartis sur 36 communes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes dont Saint-Paul-lès-Dax. Les Barthes sont découpées en 4 secteurs qui présentent des caractéristiques écologiques différentes. Chaque type de zones humides possède un cortège d'espèces aquatiques relatif à leur importance.

Ce site Natura 2000 est situé à 1,2 km au Sud du projet.

o La Zone spéciale de conservation FR7200724 : L'Adour

Le site Natura 2000 « L'Adour » occupe une superficie de 3565 ha répartis sur 64 communes du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes dont Saint-Paul-lès-Dax. L'intérêt écologique de cette ZSC est représenté par la présence des milieux humides et des espèces qui y sont inféodées comme les poissons migrateurs, le Vison d'Europe ou l'Angélique des estuaires.

Ce site Natura 2000 est situé à environ 2,7 km au Sud du projet.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD).

Tableau 6 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Estuaires	Communautaire	17,86	C
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Communautaire	0,17	C
Lagunes côtières	Prioritaire	0,1	A
Végétation annuelle des laissés de mer	Communautaire	0,01	-
Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Communautaire	0,03	-
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0,01	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Prioritaire	0,02	-
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Communautaire	0,09	-
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Communautaire	0,01	-
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,2	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Communautaire	0,2	B
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Communautaire	0,19	B
Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Communautaire	1,07	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Communautaire	0,01	-
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Prioritaire	8,08	C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Communautaire	12,99	C
Galerie et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	Communautaire	0,02	-

Aucun de ces habitats n'est présent sur le périmètre de la zone d'étude. Seul l'habitat « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » peut s'apparenter au bois d'Aulne marécageux oligotrophe présent sur le site. Les relations potentielles entre les habitats du site et les habitats protégés de cette zone Natura 2000 seront limitées.

Tableau 7 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Présente-C	Bonne
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Présente-C	Bonne
	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Saumon de l'Atlantique	<i>Salmo salar</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
	Bouvière	<i>Rhodeus amareus</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Présente-A	Excellente
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Non prioritaire	Présente-B	Bonne
Plantes	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Angélique à fruits variés	<i>Angelica heterocarpa</i>	Prioritaire	Présente-B	Moyenne

Aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. Cependant, au vu de la nature plutôt humide des habitats recensés sur l'aire d'étude, la présence de la plupart de ces espèces inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides est probable.

- **La zone spéciale de conservation FR7200720 : Barthes de l'Adour**

La zone spéciale de conservation « Barthes de l'Adour » occupe une superficie de 12 246 ha répartis sur 40 communes des Landes dont Saint-Paul-lès-Dax. Ce site correspond aux plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour entre Pontonx-sur-Adour et Tarnos. Il se caractérise par une mosaïque de milieux humides régulièrement inondés lors des crues du fleuve. La moitié du site est composé de boisements (aulnaies marécageuses, chênaies, peupleraies) accueillant de nombreuses chauves-souris arboricoles et d'insectes xylophages. Un quart du site est recouvert par des prairies marécageuses occupées notamment par le Cuivré des marais. Les autres milieux correspondent à des formations aquatiques ou rivulaires : eau libres, herbiers aquatiques, mégaphorbiaies abritant des espèces faunistiques et floristiques comme le Fluteau nageant, l'Agrion de mercure, la Cistude d'Europe, la Loutre ou des poissons migrateurs

Ce site Natura 2000 se situe à environ 2,2 km au Sud-est du projet.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD).

Tableau 8 : Habitats protégés dans le cadre du site Natura 2000

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	Communautaire	0,08	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Communautaire	0,08	C
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	Communautaire	0,01	-
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,08	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Communautaire	0,02	-
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	Communautaire	4,08	B
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Prioritaire	0,04	-
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Communautaire	0,04	-
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Communautaire	5,72	A
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Communautaire	0,02	-
Tourbières hautes actives	Prioritaire	0,02	-
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	0,7	C

Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	0,04	B
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i>	Prioritaire	0,04	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Prioritaire	4,9	B
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	Communautaire	19,12	C

Aucun de ces habitats n'est présent sur le périmètre de la zone d'étude. Seul l'habitat « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » peut s'apparenter au bois d'Aulne marécageux oligotrophe présent sur le site. Ainsi, les relations potentielles entre les habitats du site et les habitats protégés de cette zone Natura 2000 seront très limitées.

Tableau 9 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Petit Rinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Communautaire	Présente-C	Moyenne
	Grand Rinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Présente-C	Moyenne
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Communautaire	Présente-C	Moyenne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Présente-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Présente-B	Bonne
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rrare-C	Bonne
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Rrare-C	Bonne
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Non prioritaire	Présente-C	Excellente

	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Non prioritaire	Présente-C	Excellente
	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Non prioritaire	Présente-C	Moyenne
Plantes	Angélique à fruits variés	<i>Angelica heterocarpa</i>	Prioritaire	Très rare-D	-
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Non prioritaire	Rrare-C	Bonne

Aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. Cependant, au vu de la nature plutôt humide des habitats recensés sur l'aire d'étude (hors emprise du projet), la présence de la plupart de ces espèces inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides est probable.

o La Zone spéciale de conservation FR7200727 : Tourbières de Mées

Le site Natura 2000 « Tourbières de Mées » occupe une superficie de 108 ha répartis sur deux communes des Landes, Saint-Paul-lès-Dax et Mées. L'intérêt écologique de ce site est marqué par la présence de tourbières enclavées dans la forêt landaise et en zone périurbaine. Ce milieu accueille notamment le Fadet des laiches, une espèce de papillon menacée de disparition.

Ce site Natura 2000 est situé à environ 3 km au Sud-ouest du projet.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD).

Tableau 10 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Prioritaire	9	A
Tourbières hautes actives	Prioritaire	1	B
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	17	A
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	1	B
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	Prioritaire	2	A
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Prioritaire	13	A

Légende

-Etat de conservation

A = « Excellent »

B = « Bonne »

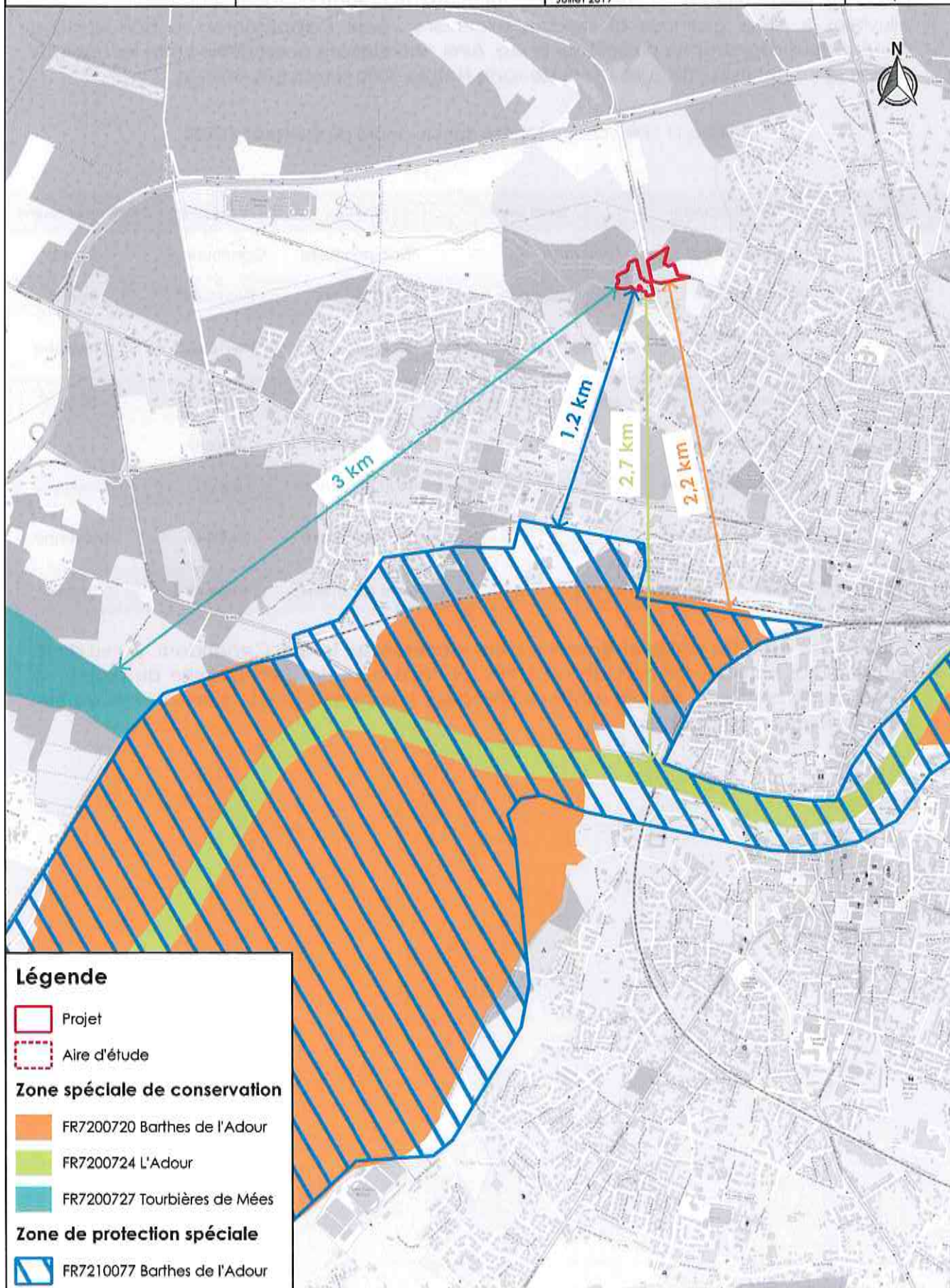
C = « Moyenne / Réduite »

Aucun de ces habitats n'est présent sur le périmètre de la zone d'étude. Seul l'habitat « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » peut s'apparenter au bois d'Aulne marécageux oligotrophe présent sur le site. Ainsi, les relations potentielles entre les habitats du site et les habitats protégés de cette zone Natura 2000 seront très limitées.

Tableau 11 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Commune-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Très rare-C	Bonne
	Murin à oreilles échanrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Rare-C	Bonne
	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Non prioritaire	Rare-D	.
Insectes	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne

Aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. Cependant, au vu de la nature plutôt humide des habitats recensés sur l'aire d'étude (hors emprise du projet), la présence de la plupart de ces espèces inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides est probable.



VIII. Flore

Lors des investigations de terrain, 10 associations végétales différentes ont été recensés sur le site du projet :

1. Saussaie*
2. Peupleraie*
3. Prairie humide*
4. Robiniers
5. Aunaie*
6. Plan d'eau*
7. Jonchaie*
8. Jachère
9. Parc boisé
10. Zone rudérale







*** Sur critères floristiques, les milieux 1, 2, 3, 5, 6 et 7 correspondent à des zones humides au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.**







Seuls les habitats 1 et 2 sont présents au droit du projet.







Aucun habitat présent au niveau du projet n'est considéré comme habitat communautaire au titre de la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE.

Les 10 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences en habitat Corine Biotope, habitat européen, espèces dominantes et enjeux écologiques.

Tableau 12 : Habitats répertoriés sur le site

Milieu	Symbole	Code Dôme biotope	Codes européens	Dénomination	Photographie du milieu	Especies dominantes	Zone humide	Niveau écologique
1		31.831 X 44.92	-	Saussure et roncier		Saule roux, Frêne, Ronce bleue, Ortie dioïque, Sureau noir	Oui	Moderé
2		83.3211	-	Plantation de Peuplier avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)		Peuplier carolin, Ronce bleue, Ortie dioïque	Oui	Moderé
3		37.21	-	Prairie humide atlantique		Typha, Salicaire, Jonc aggloméré, Menthe aquatique, Renoncule flammette, Ortie dioïque	Oui	Fort

Milieu	Symbole	Code Code biotope	Codes européens	Dénomination	Photographie du milieu	Especies dominantes	Zone humide	Enjeux écologiques
4		83.324	-	Formations spontanées de Robiniers		Robinier pseudo-acacia, Ronce des bois, Lière grimpat, Chênes pédonculés, Germandrée scorodaine	Non	Faible
5		44.912	-	Aulnaie (Bois d'Auline marécageux oligotrophe)		Auline glutineux, Osmonde royale, Fougère mâle, Iis des marais	Oui	Moderé
6		89.23 X 22.13	-	Plan d'eau (Lagune artificielle, Eaux eutrophes)		Lagarosiphon élevé, Nénuphar jaune Remarque : l'inventaire floristique n'a pas relevé la présence de <i>Marsilea quadrifolia</i> .	Oui	Moderé

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Denomination	Photographie du milieu	Especies dominantes	Zone humide:	Enjeux écologiques
7		53.2	-	Jonchaie Communautés à grandes laiches		Jonc aggloméré, Laiche pendante	Oui	Moderé
8		87.1	-	Jachère agricole		Vergerette du Canada, Paturin annuel, Plantain lancéolé, Sénéçon vulgaire	Non	Faible
9		85.1	-	Parc boisé		Paturin annuel, raygrass, fétuque, Arbres ornementaux (Erable, Chêne, Cèdre)	Non	Faible



10

87.2

Zone rudérale

Pâturin annuel, raygrass, fétuque,
Plantain lancéolé, Chiendent pied de poule,
Trèfle blanc, Pissenlit

Non

Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Hydrographie
 - Voiture, Parkings
 - Propriétés privées
 - Bâti
- Habitats**
- 1 - Saussoie
 - 2 - Peupleraie
 - 3 - Prairie humide
 - 4 - Robiniers
 - 5 - Aulnaie
 - 6 - Plan d'eau
 - 7 - Jonchaie
 - 8 - Jachère
 - 9 - Parc boisé
 - 10 - Zone rudérale

IX. Synthèse zones humides

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**,

Des zones humides basées sur les critères pédologiques ou floristiques ont été caractérisées sur le site. Il s'agit des secteurs où ces deux critères sont présents de manière alternative ou cumulée.



Figure 12 : Zones humides (représentées en bleu)

X. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 17 espèces d'oiseaux,
- 20 espèces d'insectes,
- 1 espèce d'amphibiens,
- 1 espèce de reptiles,
- 2 espèces de mammifères (hors chiroptères).

a. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 17 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Art 3	/	An. II	An. I	NA (hivernant) LC (nicheur)
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art 3	An. II	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Fauvette noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Art 1 Art 3	An. II	An. III	An. II/2 An. II/1	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art 3	Aewa	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Art 3	/	An. II	/	DD (de passage) NT (nicheur)
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Art 3	/	An. II	An. I	NA (hivernant) VU (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant)

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
						NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Art 1	/	/	An. II/2	LC (nicheur)
Pigeon Biset ferral	<i>Columba livia</i>	Art 1 Art 3	/	An.III	An. II/1	DD (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An.III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 3	/	An. II An. III	/	NA (hivernan) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

-Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accords internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/2 : Chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : De préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes.

L'Aigrette garzette est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe II de la Convention de Berne et de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Toutefois, son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016 est LC (Préoccupation mineure).

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN « *L'Aigrette gazette, moins spécialisée que d'autres hérons, fréquente aussi bien les marais doux que les marais salés. Elle recherche sa nourriture sur les rivages maritimes, les marais salants, les marais doux arrière-littoraux sillonnés de fossés et de canaux, les étangs, les rizières ou encore dans les vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence de l'eau peu profonde. Les sites de reproduction sont également très variés. L'espèce marque toutefois une préférence pour des bois de feuillus, de conifères et des bosquets d'arbustes sur sol sec ou inondé, voire des plantations de cyprès comme c'est le cas sur l'île de Ré. En l'absence de boisements, on trouve occasionnellement, des colonies dans des roselières, sur des îles rocheuses, des îles sableuses ou des îlots couverts de végétation basse* ».

Ainsi, le site du projet ne correspond pas à l'habitat de l'Aigrette gazette. En revanche, un site de nidification de cette espèce a été identifié dans le Nord-Est de l'aire d'étude, au niveau

Le Martin pêcheur est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe II de la Convention de Berne ainsi qu'à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016 est VU (Vulnérable).

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN « *La présence d'eau dormante ou courante apparaît fondamentale à la survie du Martin-pêcheur. Les rives des cours d'eau, des lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et les canaux sont les milieux de vie habituels de l'espèce. Le long des cours d'eau, l'habitat optimal de nidification se situe dans les secteurs à divagation qui entretiennent des berges meubles érodées favorables au forage du nid* ».

Le Martin pêcheur a été observé en vol au niveau du ruisseau situé à l'aval du Moulin de Poustagnac.

L'Hirondelle de fenêtre est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe II de la Convention de Berne. Son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016 est NT (quasi menacé).

Espèce coloniale et commensale de l'homme qui niche sur des bâtiments et plus rarement dans des milieux rupestres. Elle est migratrice et les premiers individus sont observés dès février mais le retour vers les sites de nidification ne commence réellement qu'au mois de mars. Le départ vers les sites d'hivernage est tardif et s'effectue durant les mois de septembre et d'octobre. Elle utilise de la terre pour construire un nid en forme de coupe sous des corniches, rebords de toits, ponts, balcons, etc.

Ces Hirondelles ont été observées au niveau de la partie Sud du Moulin de Poustagnac. La reproduction de cette espèce y est avérée. **Cette partie Sud sera totalement préservée, l'aménagement n'aura donc aucune incidence sur les hirondelles présentes.**

b. Entomofaune

• Lépidoptères

Lors des investigations de terrain, 6 espèces de lépidoptère ont été contactées. Le statut réglementaire des papillons présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2012
		PN	Berne	DH	
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	-	-	LC
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	-	-	LC
Cuivré mauvin	<i>Lycaena alciphron</i>	-	-	-	LC
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	-	-	LC
Grand tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	-	LC
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces de papillon ne possède de statut de protection.

- **Coléoptères**

Lors des investigations de terrain, 4 espèces de coléoptères ont été identifiées. Leurs statuts de protection sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Coléoptères rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2017
		PN	Berne	DH	
Cantharide verte	<i>Lytta vesicatoria</i>	*	-	*	*
Chrysantie verte	<i>Chrysanthia veridissima</i>	-	-	*	LC
Hoplie bleue	<i>Hoplie coerulea</i>	-	*	-	*
Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	*	-	*	*

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

- Berne : Convention de Berne

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge européenne de l'UICN (2017)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucunes espèces de coléoptères rencontrées ne sont protégées au titre des réglementations françaises et européennes.

Aucuns coléoptères saproxyliques patrimoniaux n'ont été recensés sur le site d'étude.

- **Odonates**

Concernant les libellules et les demoiselles, 7 espèces ont été recensées sur le site d'étude.

Tableau 16 : Liste des odonates présents sur le projet

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2016
		PN	Bern	DH	
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	-	-	-	LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	LC
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	-	-	-	LC
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	-	-	-	LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	-	-	-	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	-	
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	-	LC
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	-	LC
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	-	-	-	LC
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

- Bern : Convention de Bern

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des odonates de France métropolitaine de l'IUCN (2016) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

L'ensemble des Odonates observés au niveau de l'aire d'étude ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

c. Reptiles

Au sein des parcelles cadastrales du projet, le Lézard des murailles a été recensé lors des investigations de terrain.

Le statut de protection de cette espèce est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Reptile rencontré sur le site et statut de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2015
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- **PN** : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne** : Convention de Berne

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH** : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Cette espèce est d'intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.

Le Lézard des murailles a été observé sur un muret près d'une habitation au Nord-est du site.

Le **Lézard des murailles** préfère les substrats solides rocaillieux bien ensoleillés. Cependant, il s'agit d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, cette zone ensoleillée la quasi-totalité de la journée lui confère un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Il s'agit d'une espèce bien présente dans le département des Landes son habitat a donc été identifié comme possédant un enjeu écologique modéré.



Figure 13 : Lézard des murailles présent sur le site

d. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, la Grenouille agile et la Grenouille verte a été recensée sur le site.

Le statut de protection de cette espèce est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine (2015)
		PN	Berne	DH	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Art 5	An. III	An. V	NT

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007
Art 3 : Protection stricte de l'espèce
- Berne : Convention de Berne
An. III : Espèce de faune protégée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)
- NT : Espèce quasi menacée

La Grenouille verte a été identifiée au chant au niveau du plan d'eau. La **Grenouille verte** affectionne les plans d'eau, les étangs, les marais, les cours d'eau à faible débit. Ainsi, le ruisseau et les bras morts du ruisseau présents sur le site regroupent les conditions nécessaires à l'établissement des populations d'amphibiens locales. Ces zones ont été identifiées comme possédant un enjeu écologique modéré.

La **Grenouille agile** fréquente en Nouvelle-Aquitaine des habitats variés mais elle a tendance à se raréfier dans les zones d'openfield. C'est, d'une façon générale, une espèce à tendance forestière et bocagère qui apprécie les environnements peu ou pas cultivés. Les zones d'élevage à dominante paysagère de prairies pâturées, de haies et de bois lui conviennent bien. Ici, elle est présente dans la ripisylve à l'Ouest du site.



Figure 14 : Grenouille agile (à gauche) et Grenouille verte (à droite)

e. Mammalofaune

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, un individu de Chevreuil européen et des taupinières ont été identifiées. Les statuts de protection du Chevreuil européen et de la Taupe d'Europe sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 19 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

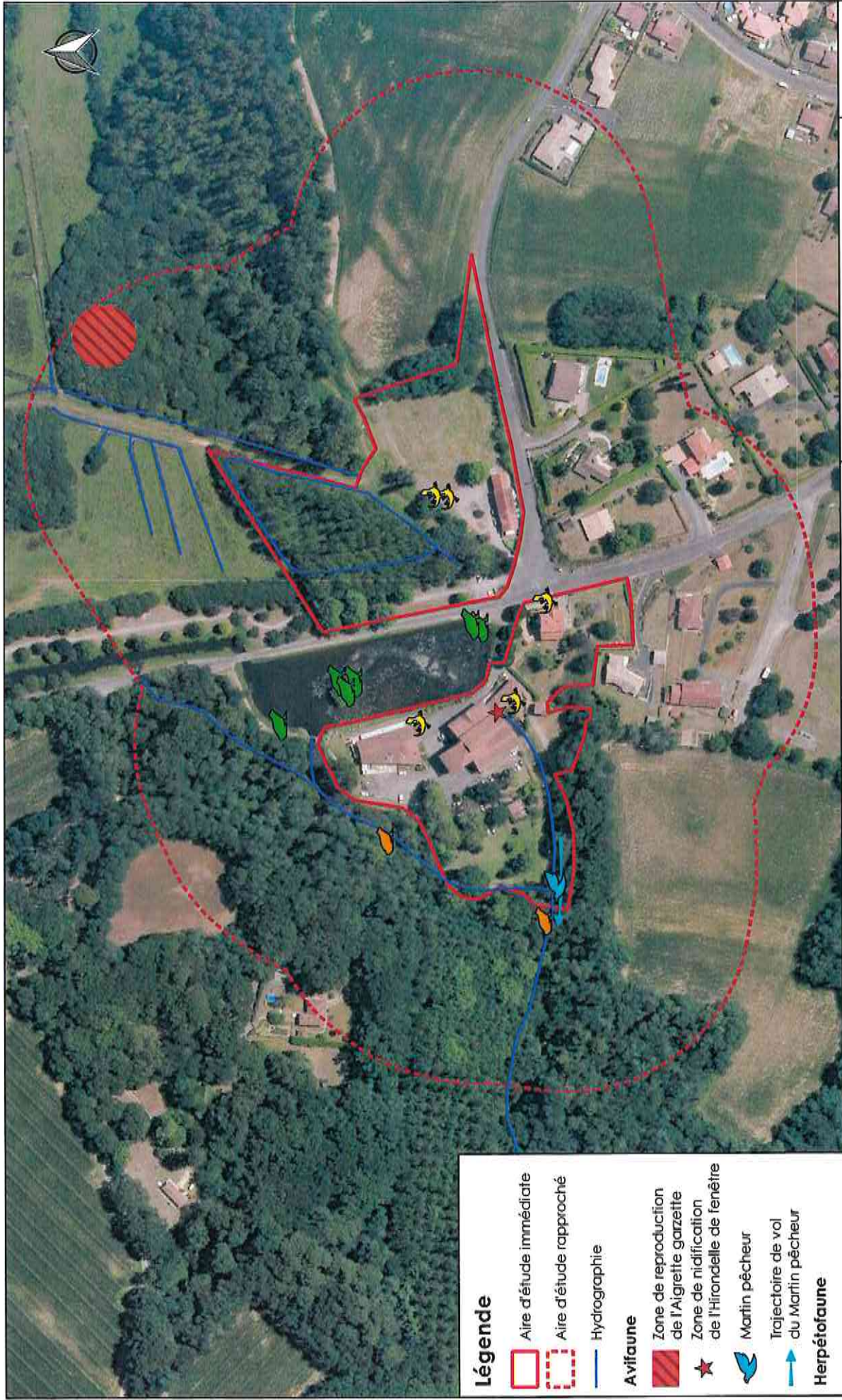
Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
- Art 1 : Gibier chassable
- Berne : Convention de Berne
- An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces 2 espèces de mammifères ne possèdent de statut de protection. Le Chevreuil européen est simplement soumis à une chasse réglementée.

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapproché
- Hydrographie

Avifaune

- Zone de reproduction de l'Aigrette garzette
- Zone de nidification de l'Hirondelle de fenêtre
- Martin pêcheur
- Trajectoire de vol du Martin pêcheur

Herpétofaune

- Grenouille verte
- Grenouille agile
- Lézard des murailles

Commune de St Paul lès Dax

Diagnostic écologique
SAINT-PAUL-LES-DAX (40)



Espèces patrimoniales

Juillet 2019



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Hydrographie

Enjeux écologiques

- Forts
- Modérés
- Faibles



Commune de St Paul lès Dax

Diagnostic écologique

SAINT-PAUL-LES-DAX (40)

Enjeux écologiques

6

Juillet 2019

Ech. 1/2 800

XI. Conclusion

Au jour de l'investigation, le 25 juin 2019, aucune espèce floristique d'intérêt patrimonial n'a été recensée.

Les habitats présents sur le secteur d'étude possèdent des enjeux écologiques faibles à fort.

Les secteurs à **enjeux faibles** sont constitués par les **milieux mésophiles** où l'**influence anthropique** est importante tandis que les zones à **enjeux modérés** à forts sont représentées par les **milieux humides**.

Aucun habitat n'est classé comme habitat prioritaire au titre de la Directive habitat 92/43/CEE.

Parmi les dix habitats identifiés, six correspondent à des **zones humides** au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Il s'agit de la **Saussaie**, de la **Peupleraie**, de la **Prairie humide**, de l'**Aulnaie**, du **plan d'eau** et de la **Jonchaie**. Au vu de leur caractère hygrophile est des espèces présentes, ces milieux possèdent des enjeux écologiques modérés où seule la prairie humide présente un fort enjeu de conservation.

La prospection du site a été menée sur une seule date, et bien que celle-ci soit assez favorable à l'inventaire de plusieurs taxons, elle ne permet pas un inventaire exhaustif.

Concernant l'**herpétofaune** présente sur le site, des amphibiens et des reptiles ont pu être identifiés sur le site.

Les fossés, ruisseaux, leurs bras morts ainsi que le plan d'eau constituent un habitat favorable pour l'installation des populations de **Grenouille verte** et de **Grenouille agile**.

Ces écosystèmes aquatiques constituent la trame bleue à l'échelle locale et possède ainsi un enjeu écologique modéré à fort.

Le **Lézard des murailles** a été observé sur le site du projet au niveau de zones fortement anthropisées (zones rudérales, chemins, parkings). Son habitat présente un enjeu écologique faible.

Concernant l'**avifaune** identifiée sur la zone d'étude, trois espèces présentent un intérêt particulier : l'**Aigrette garzette**, le **Martin pêcheur** et l'**Hirondelle de fenêtre**.

Un site de reproduction de l'**Aigrette garzette** a été identifié au Nord-est du projet au niveau d'une saussaie marécageuse (hors périmètre d'aménagement). L'enjeu de conservation de cette zone est fort. Un **Martin pêcheur** en vol de chasse a été observé à l'Ouest du Moulin de Poustagnac au niveau de la ripisylve formée par l'Aulnaie et la prairie humide et le ruisseau. Ces derniers habitats possèdent de forts enjeux écologiques. Des nids d'**Hirondelle de fenêtre** ont été observés au niveau du moulin de Poustagnac, conférant un enjeu écologique modéré à une petite portion Sud du moulin.

La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations des espèces présentes au droit du site à long terme, qui pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours.

- Mesures d'accompagnement

Une réflexion approfondie a été menée sur l'évitement des zones à enjeux écologiques au niveau de l'aménagement de l'aire de stationnement. Le maître d'ouvrage est ainsi passé de 180 places à 158 places et de 4 452 m² de surface imperméabilisée à 3 620 m², en préservant notamment une zone humide présente dans le Nord-est de la parcelle BI 368 (voir V3 de la figure présente ci-après).



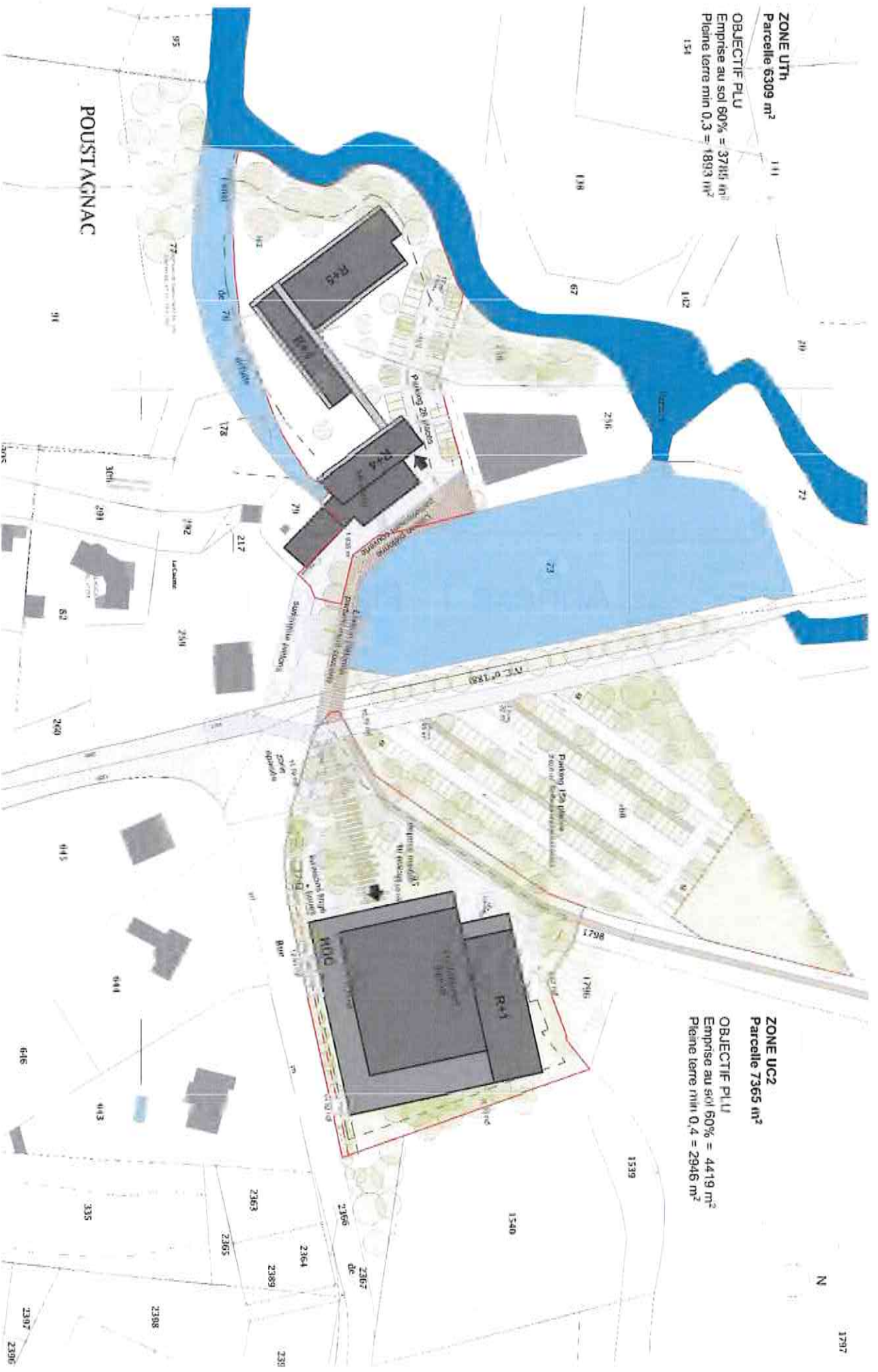
Figure 15 : Variantes de moindre impact du projet d'aire de stationnement

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site, notamment la démolition du moulin de Poustagnac qui devra se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes, de reptiles et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février**.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits**.

ANNEXES

Annexe 1 - Plan du projet



ZONE UTh
 Parcelle 6309 m²
OBJECTIF PLU
 Emprise au sol 60% = 3745 m²
 Pleine terre min 0,3 = 1893 m²
 134

ZONE UC2
 Parcelle 7365 m²
OBJECTIF PLU
 Emprise au sol 50% = 4419 m²
 Pleine terre min 0,4 = 2946 m²

17511 - LES PALOMBES
 Construction d'un établissement scolaire
 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
PLAN MASSE PROJET

FAISA
PM

MATRES D'OUVRAGE
 BREVETEUR ASSOCIÉS
 5, boulevard Saint Pierre 49100 Thou

MAINTIENRE MAITRE D'OUVRAGE
 DOMAINE PARCERRE URBANISME
 100000 LES PALOMBES / ANCIEN 51

TRAITER SOURCE
 17511 - LES PALOMBES
TRONCIMENT ETABL PAR

FEUILLE 141000
DATE 11/12/2019
INDICE

Annexe 2 - Profils pédologiques



Description des sondages pédologiques
Juin 2019

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.



Sondage	S1	
Météo	Ensoleillé	
Couvert	Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
+ 0,20	Remblais + argile	
Refus sur remblais		
Observations	Refus sur remblais à très faible profondeur. D'autres essais de sondages ont été réalisés à proximité et ont révélés les mêmes résultats.	
25/06/2019		



Sondage	S2	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphe
0		
0,10	Remblais + argile limoneuse	
0,50	Argile compacte, brun/orange	
1,00	Argile compacte, grise + cailloutis	
Refus sur cailloutis.		
Observations	Refus sur remblais.	
25/06/2019		



Sondage	S3	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,20	Remblais + argile sableuse	
0,80	Sablo-argileux, gris	
1,40	Sablo-argileux, brun	
2,20	Argile sableuse, gris	
Arrêt volontaire		
Observations	Absence de traits hydromorphiques.	
25/06/2019		



Sondage	S4	
Météo	Ensoleillé	
Couvert	Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,20	Argilo-sableux, brun	
0,60	Argile comapcte, brun	
1,10	Argile comapcte, gris	
Arrêt volontaire		
Observations	Absence de traits hydromorphiques.	
25/06/2019		



Sondage	S5	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,25	Limono-sableux, brun	Traces d'hydromorphies : 1,00 m Nappe : 1,49 m
1,10	sablo-limoneux, brun	
1,90	Sablo-argileux, gris	
Arrêt : nappe		
Observations	Traces d'hydromorphies visibles à -1,00 m de profondeur. Présence d'une nappe à -1,49 m/TN.	
25/06/2019		

Sondage	S6	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		Traces d'hydromorphies : 1,30 m Nappe : 1,95 m
0,2	Limono-sableux, brun	
0,90	Sables, moyens, ocre/brun	
1,40	Sablo-limoneux à sableux, brun	
1,60	Sables moyens, ocre	
2,00	Sablo-argileux, gris	
Arrêt : nappe		
Observations	Traces d'hydromorphies visibles à -1,30 m de profondeur. Venue d'eau à -1,95 m/TN.	
25/06/2019		



Sondage	S7	
Météo	Ensoleillé	
Couvert	Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,2	Graviers enveloppés dans une matrice sablo-limoneuse	
0,45	Graviers enveloppés dans une matrice sablo-argileuse	
Refus sur graviers		
Observations	Refus sur graviers.	
25/06/2019		

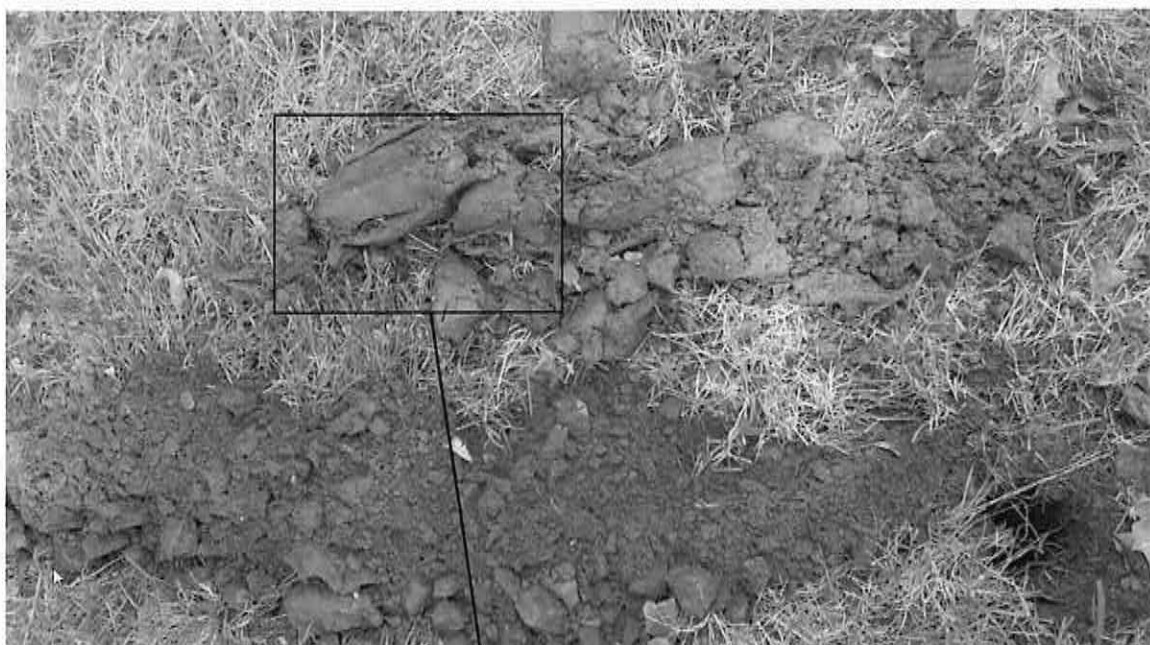
Sondage	S8	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		Nappe : 0,58 m
0,2	Limono-argileux	
0,80	Argileux à argilo-sableux	
Arrêt volontaire		
Observations	Présence d'une nappe à -0,58 m/TN.	
25/06/2019		



Sondage	S9	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,3	Argilo-limoneux	
1,00	Argilo-sableux, gris	Nappe : 0,95 m
Arrêt volontaire		
Observations	Présence d'une nappe à -0,95 m/TN.	
25/06/2019		



Sondage	S10	
Météo Couvert	Ensoleillé Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		Nappe : 1,42 m
0,2	Limono-argileux	
1,3	Argilo-limono-sableux	
1,60	Argilo-sableux, gris	
Arrêt volontaire		
Observations	Présence d'une nappe à -1,42 m/TN.	
25/06/2019		



Sondage	S11	
Météo	Ensoleillé	
Couvert	Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		Traces d'hydromorphies : 0,20 m Nappe : 0,75 m
0,2	Limono-argileux	
0,8	Sablo-argileux, gris	
1,10	Argile compacte, brune	
Arrêt volontaire		
Observations	Traces d'hydromorphies visibles à -0,20 m de profondeur. Présence d'une nappe à -0,75 m/TN.	
25/06/2019		

Annexe 3 – Etude de faisabilité du projet



**PROJET D'AMÉNAGEMENT DES THERMES DE POUSTAGNAC(Q)
ÉTUDE DE FAISABILITÉ // 25 NOVEMBRE 2019**



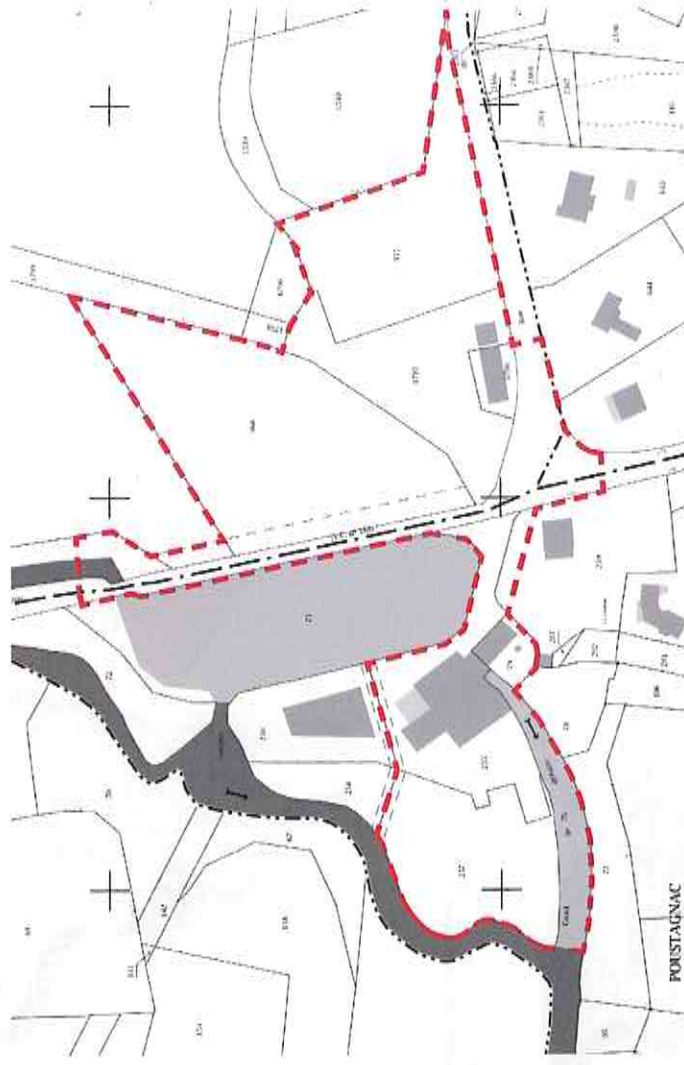
SOMMAIRE

FONCIER & URBANISME //	// p.3
AIRE D'ÉTUDE	3.
FONCIER	4.
RÈGLEMENTATION PLU & PLUf-H	5.
SYNTHÈSE URBANISTIQUE	6.
PROJET //	// p.7
PLAN DE MASSE	7.
INTENTIONS PAYSAGÈRES	10.
FONCTIONNALITÉ BÂTIMENT THERMAL	11.
FONCTIONNALITÉ RÉSIDENCES	14.
AMBIANCES	15.
GABARITS	18.
TECHNIQUE	19.
SURFACES	20.
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	23.
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES //	// p.24
ENVIRONNEMENT //	// p.25

AIRE D'ÉTUDE



Photo aérienne



Aire d'étude sur fond cadastral

ÉTUDE DU FONCIER

ZONE MOULIN DE POUSTAGNACQ

Parcelles cadastrales	
000 BE 255	3 372 m ² (Commune)
000 BE 257	3 317 m ² (Commune)
000 BE 79	418 m ² (Commune)
000 BE 76	1 090 m ² (Commune) // Canal de dérivation du moulin

Surface parcelleaire
Surface parcelleaire totale (hors canal) 7 107 m²

Zone PLUI-H
Uth

Nature du projet envisagé
Construction d'une résidence hôtelière

Caractérisation selon nature du projet
« Hébergement hôtelier et touristique »

ZONE RUE DE LA MINOTERIE

Parcelles cadastrales	
000 BI 355	4 285 m ² (Commune)
000 BI 1794	405 m ² (Propriété Mauras & Lartigue)
000 BI 1795	3 275 m ² (Commune)

Surface parcelleaire
Surface parcelleaire totale 7 965 m²
Surface parcelleaire après déduction 7 455 m²

NB: Une partie de la parcelle N°1795 a été exclue de la zone de projet (environ 510m²)

Zone PLUI-H
UCZ

Nature du projet envisagé
Construction d'un établissement thermal

Caractérisation selon nature du projet
« zone où s'effectue l'accueil d'une clientèle »

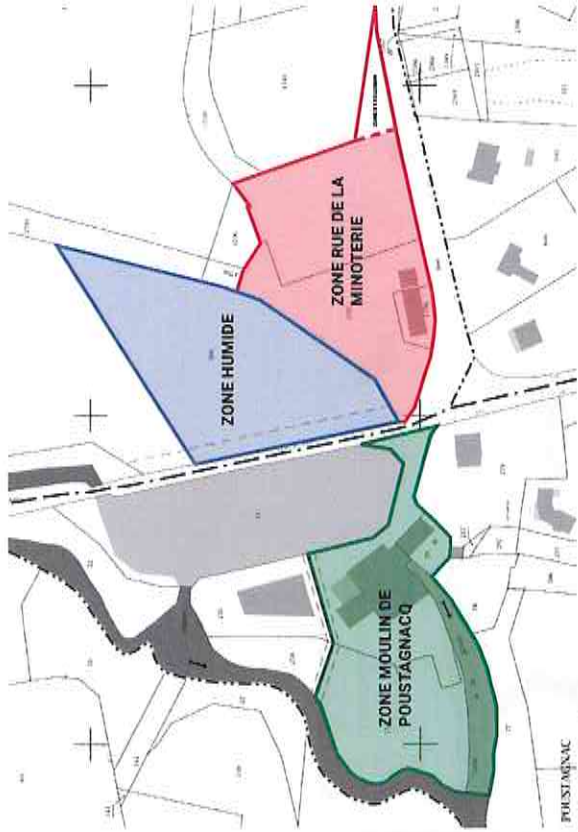
ZONE HUMIDE

Parcelles cadastrales	
000 BI 368	7 400 m ² (Propriété Mauras & Lartigue)

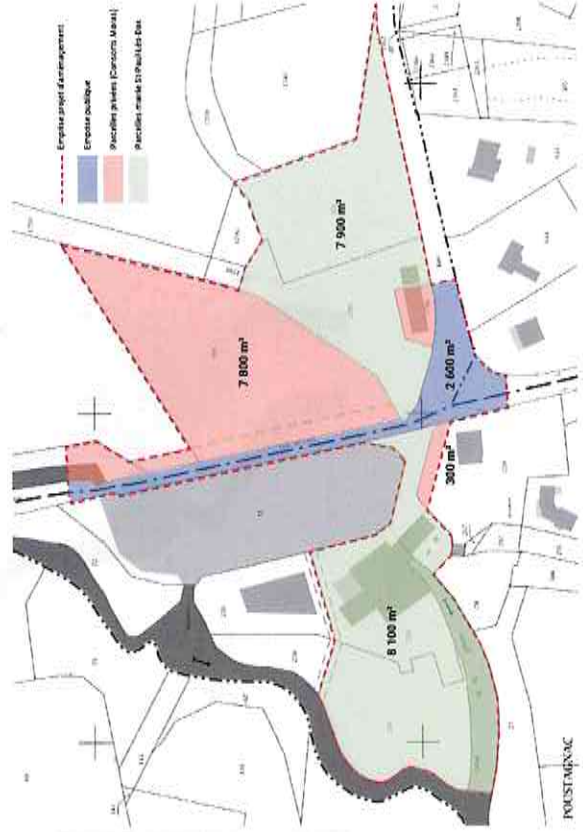
Surface parcelleaire
Surface parcelleaire totale 7 400m²

Zone PLUI-H
N

Nature du projet envisagé
Aménagement d'une aire de stationnement

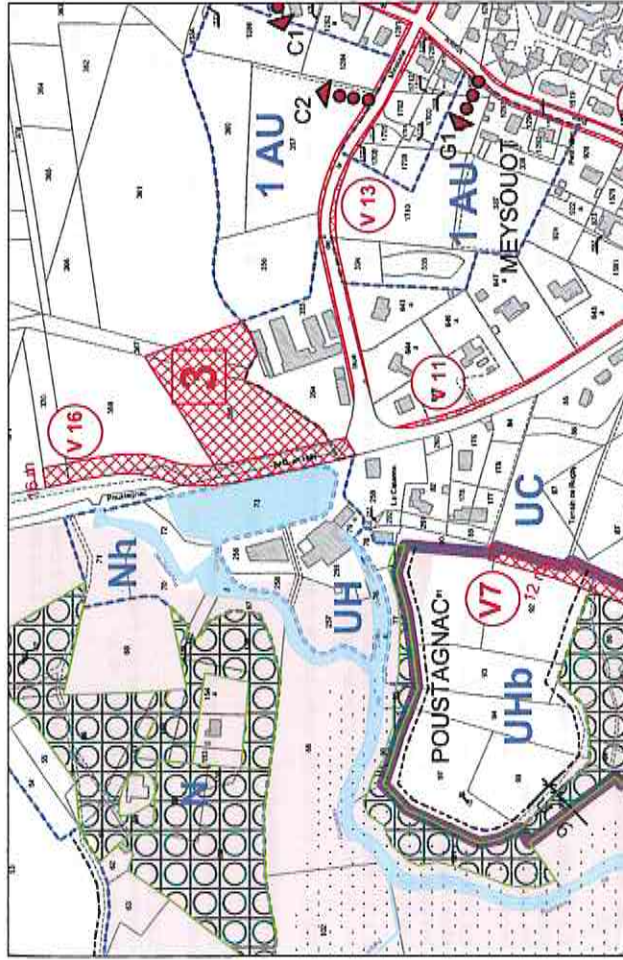


Dénomination des zones

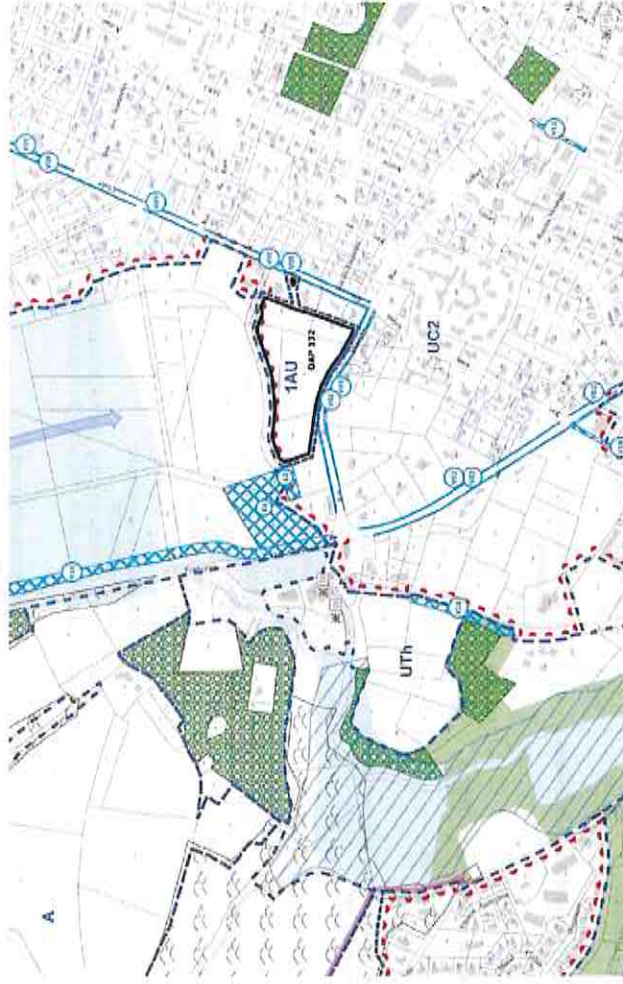


Propriété actuelle du foncier

RÈGLEMENTATION PLU COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL



PLU EN VIGUEUR (PLU approuvé 16 février 2012)



PROJET DE PLU-H (PLU-H arrêté le 07 mai 2019)

ZONE MOULIN DE POUSTAGNACQ

<p>Zone PLUJ-H zone Uth // Hébergement hôtelier et touristique</p> <p>Occupation et utilisations des sols interdites RAS</p> <p>Occupations et utilisations des sols soumis à des autorisations particulières RAS</p> <p>Accès et voiries RAS</p> <p>Desserte par les réseaux RAS</p> <p>Superficie minimale des terrains constructibles RAS</p> <p>2.1.1 Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques 3m minimum en retrait de l'alignement. Recul 10m par rapport aux cours d'eau.</p> <p>2.1.2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Implantation en retrait D >H/2 avec un minimum de 3m. Implantation en limite séparative si H <3,5m.</p> <p>2.1.3 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres D > (H1+H2)/2 avec une distance minimum de 3m. NB: Cf. Mail des services techniques de la mairie du 31/10/2019</p> <p>2.1.4 Emprise au sol L'emprise au sol max est de 60% du terrain d'assiette.</p> <p>2.1.5 Hauteur maximum des constructions Hauteur maximum autorisée R+5 // 1 niveau = 3,5m</p> <p>2.5.2 Coefficient de biotope Coefficient de biotope par surface doit être >0,4. Surface de pleine terre doit être >0,3.</p> <p>2.6.1 Stationnement Pour les véhicules automobiles, 1 place pour 2 chambres. Pour les deux roues, 1 emplacement pour 2 membres de personnel et 5 places par établissement.</p> <p>Servitudes diverses Fiche patrimoine Le moulin de Poustagnacq est un élément architectural repéré dans le PLUJ-H. La fiche N°18 annexée au PLUJ-H.</p> <p>Aléa feu de forêt Un aléa feu de forêt a été repéré sur la cartographie du PLUJ-H sur les parcelles situées à l'Ouest du huisseau de Poustagnacq. Recul >12m par rapport au front du bois à prévoir. NB: Cf. Mail des services techniques de la mairie du 31/10/2019</p> <p>Servitude de passage Le restaurant situé sur les parcelles N°256 et 258 empruntent la voie de desserte située dans le goulet d'étranglement délimitée par le moulin de Poustagnacq et le lac. Une servitude de passage devra donc être conservée.</p>	<h3>ZONE RUE DE LA MINOTERIE</h3> <p>Zone PLUJ-H zone UC2 // Activité où s'effectue l'accueil d'une clientèle</p> <p>Occupation et utilisations des sols interdites RAS</p> <p>Occupations et utilisations des sols soumis à des autorisations particulières RAS</p> <p>Accès et voiries RAS</p> <p>Desserte par les réseaux RAS</p> <p>Superficie minimale des terrains constructibles RAS</p> <p>2.1.1 Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques 3m minimum en retrait de l'alignement. Recul 10m par rapport aux cours d'eau.</p> <p>2.1.2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Implantation en retrait D >H/2 avec un minimum de 3m. Implantation en limite séparative si H <3,5m.</p> <p>2.1.3 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres D > (H1+H2)/2 avec une distance minimum de 3m.</p> <p>2.1.4 Emprise au sol L'emprise au sol max est de 60% du terrain d'assiette.</p> <p>2.1.5 Hauteur maximum des constructions Hauteur maximum autorisée R+2 // 1 niveau = 3,5m</p> <p>2.5.2 Coefficient de biotope Coefficient de biotope par surface doit être >0,5. Surface de pleine terre doit être >0,4.</p> <p>2.6.1 Stationnement Pour les véhicules automobiles, 1 place par tranche de 50m². Pour les deux roues, 1 emplacement pour 2 membres de personnel et 2 places par tranche de 100m². NB: Suivent le mail de M. Petitdemange du 24/10/2019, le décompte des places nécessaire à la zone thermique s'effectuera sur la surface de plancher où s'effectuera l'accueil du public. Les zones techniques n'entreront donc pas dans le calcul.</p> <p>Servitudes diverses Emplacement réservé V03 - Elargissement de la voie Un emplacement réservé V03 est indiqué sur le plan graphique du PLUJ-H. Cet emplacement réservé prévoit l'élargissement de la voie à 14m sur la rue de la Minoterie. Une bande de terrain comprise entre 1 et 3m de largeur grèvera la parcelle. En revanche, le calcul de la surface de pleine-terre, CBS et emprise ne tiendront pas compte de cet emplacement réservé. NB: Cf. Mail des services techniques de la mairie du 31/10/2019</p> <p>Emplacement réservé 12 - Création d'un bassin d'orage «minoterie» Le bassin d'orage, initialement prévu sur la parcelle 1795 est supprimé.</p>
--	--

ZONE HUMIDE

<p>Zone PLUJ-H zone N //</p> <p>Occupation et utilisations des sols interdites RAS</p> <p>Occupations et utilisations des sols soumis à des autorisations particulières RAS</p> <p>Accès et voiries RAS</p> <p>Desserte par les réseaux RAS</p> <p>Superficie minimale des terrains constructibles RAS</p> <p>2.1.1 Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques 3m minimum en retrait de l'alignement. Recul 10m par rapport aux cours d'eau.</p> <p>2.1.2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Implantation en retrait D >H/2 avec un minimum de 3m. Implantation en limite séparative si H <3,5m.</p> <p>2.1.3 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres Non réglementé</p> <p>2.1.4 Emprise au sol Emprise au sol maximum: 250m²</p> <p>2.1.5 Hauteur maximum des constructions Hauteur maximum autorisée 12m</p> <p>2.5.2 Coefficient de biotope Non réglementé</p> <p>2.6.1 Stationnement Non réglementé NB: Cf. Décompte des places de stationnement selon mail des services techniques de la mairie du 14/11/2019 et 15/11/2019.</p> <p>Servitudes diverses Emplacement réservé N°1 - Espace de stationnement lié au projet de réaménagement du site de Poustagnac Un emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement est porté sur la cartographie du PLUJ-H.</p> <p>Emplacement réservé V16 - Aménagement du chemin de Poustagnacq Aménagement d'un chemin de randonnée vers le Nord de Poustagnacq.</p>	<p>Zone PLUJ-H zone N //</p> <p>Occupation et utilisations des sols interdites RAS</p> <p>Occupations et utilisations des sols soumis à des autorisations particulières RAS</p> <p>Accès et voiries RAS</p> <p>Desserte par les réseaux RAS</p> <p>Superficie minimale des terrains constructibles RAS</p> <p>2.1.1 Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques 3m minimum en retrait de l'alignement. Recul 10m par rapport aux cours d'eau.</p> <p>2.1.2 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Implantation en retrait D >H/2 avec un minimum de 3m. Implantation en limite séparative si H <3,5m.</p> <p>2.1.3 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres Non réglementé</p> <p>2.1.4 Emprise au sol Emprise au sol maximum: 250m²</p> <p>2.1.5 Hauteur maximum des constructions Hauteur maximum autorisée 12m</p> <p>2.5.2 Coefficient de biotope Non réglementé</p> <p>2.6.1 Stationnement Non réglementé NB: Cf. Décompte des places de stationnement selon mail des services techniques de la mairie du 14/11/2019 et 15/11/2019.</p> <p>Servitudes diverses Emplacement réservé N°1 - Espace de stationnement lié au projet de réaménagement du site de Poustagnac Un emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement est porté sur la cartographie du PLUJ-H.</p> <p>Emplacement réservé V16 - Aménagement du chemin de Poustagnacq Aménagement d'un chemin de randonnée vers le Nord de Poustagnacq.</p>
---	---



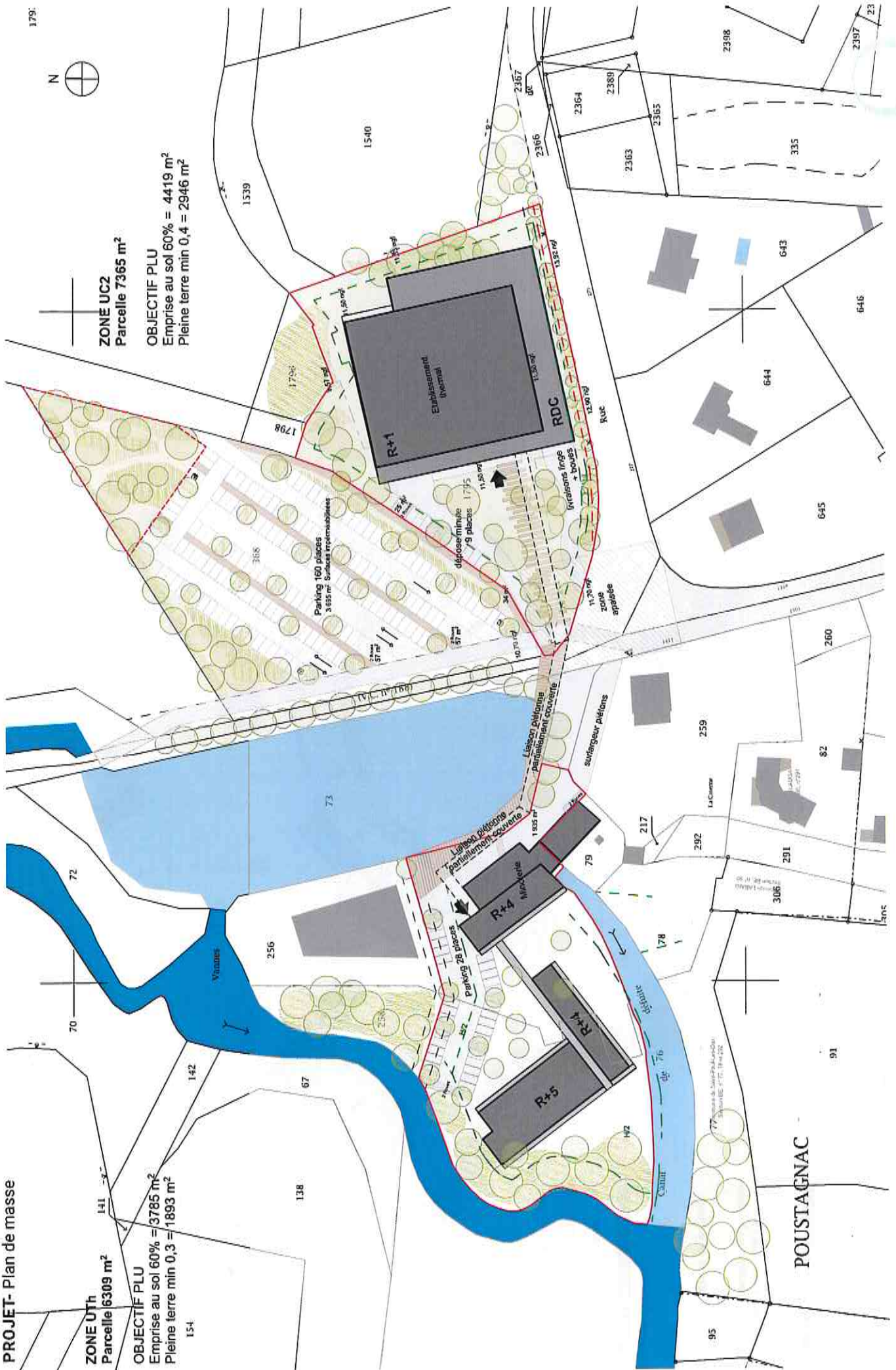
PROJET- Plan de masse

ZONE Uth
Parcelle 6309 m²

OBJECTIF PLU
Emprise au sol 60% = 3785 m²
Plaine terre min 0,3 = 1893 m²

ZONE UC2
Parcelle 7365 m²

OBJECTIF PLU
Emprise au sol 60% = 4419 m²
Plaine terre min 0,4 = 2946 m²



POUSTAGNAC

PROJET - Détail aire de stationnement

Z(PLACES PARKING PLU)

- P² // LOGEMENTS = 1 place pour 2 chambres
159 chb => 80 places
- O // THERMES = 1 place / 50m² accessible au public
Et 3820m² accessibles => 77 places

TOT = 157 places de parking

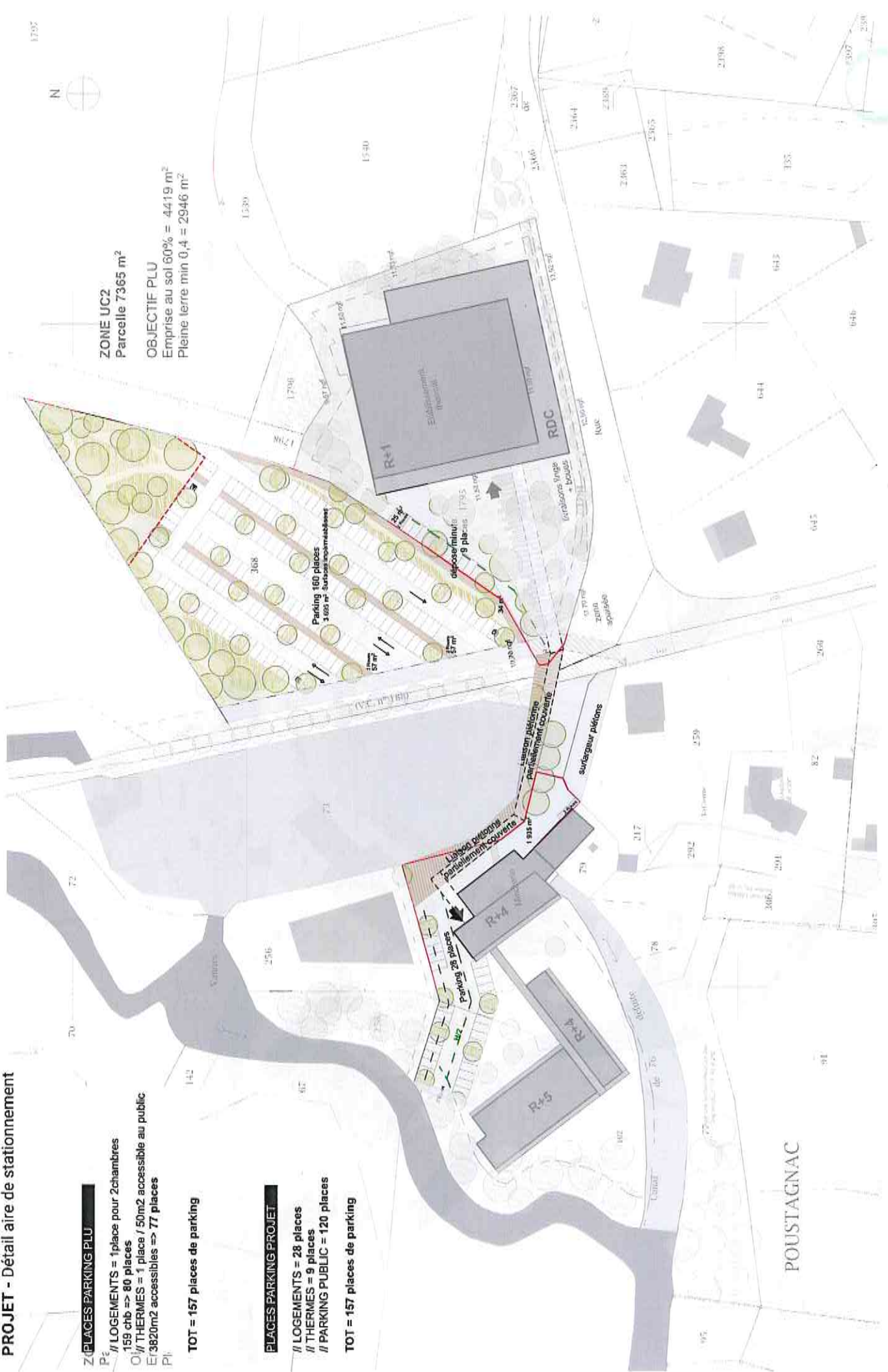
PLACES PARKING PROJET

- // LOGEMENTS = 28 places
- // THERMES = 9 places
- // PARKING PUBLIC = 120 places

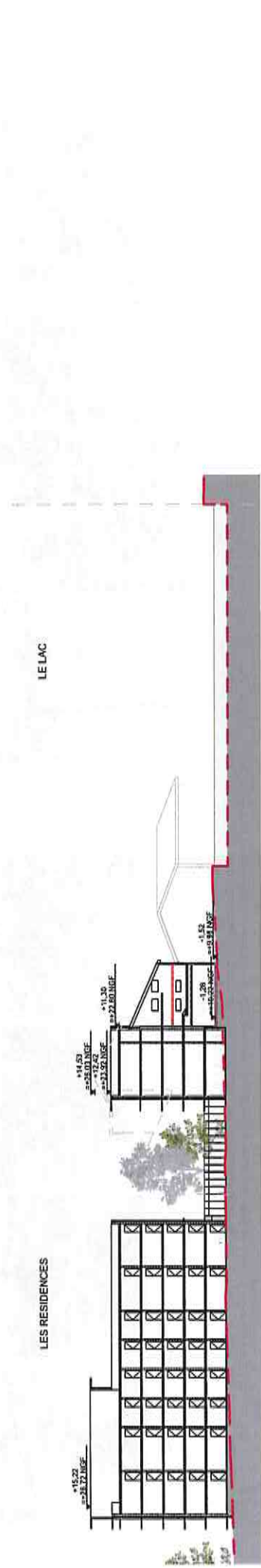
TOT = 157 places de parking

ZONE UC2
Parcelle 7365 m²

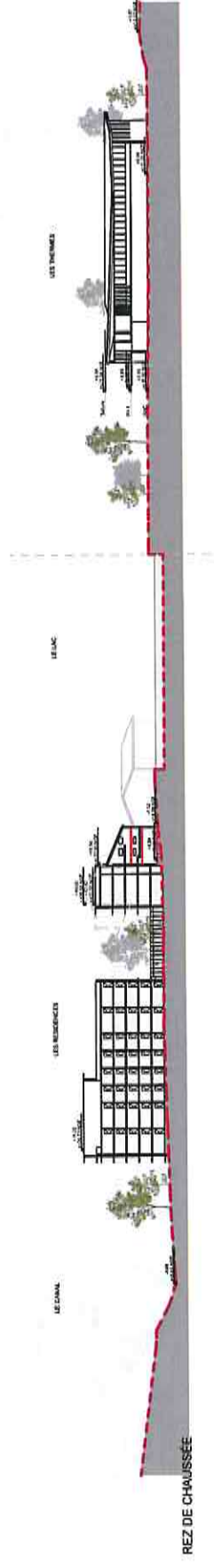
OBJECTIF PLU
Emprise au sol 60% = 4419 m²
Plaine terre min 0,4 = 2946 m²



PROJET - Principe de coupes



ÉTAGE



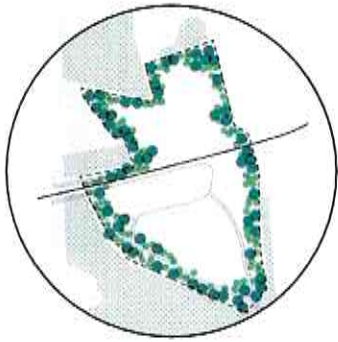
REZ DE CHAUSSÉE

PROJET - Analyse et intentions paysagères

1

Définir un écran paysager à haute valeur environnementale

Le site de projet s'installe de part et d'autre du chemin de Poustagnac au niveau du Moulin éponyme. Il présente aujourd'hui un cadre paysager assez qualitatif composé d'un boisement de feuillus, d'un mail de platanes et de corridors ripisylvains arborés et herbacés. Le projet paysager souhaite amplifier, compléter et diversifier cette lisière forestière de manière à définir un écran paysager à haute valeur environnementale unifiant le site de part et d'autre du chemin de Poustagnac. La plantation de sorbiers desoiseleurs et de noisetiers permet d'offrir gîte et couvert à la petite faune tout en créant une transition d'échelle par la plantation d'essences de 3ème grandeur amplifiant la lisière existante. Des mensiers ponctués créent des événements saisonniers par leur floraison précoce.



Sorbiers desoiseleurs / Sorbier desoiseleur - H: 10 m



Alnus glutinosa / Aune glutineuse - H: 12 m



Quercus alba / Chêne blanc - H: 13 m

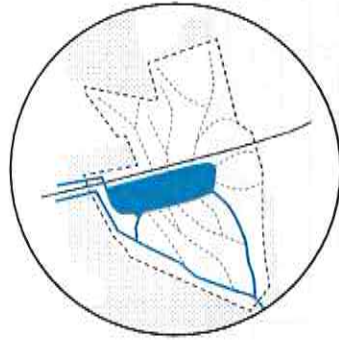


Ulmus glaberrimus / Ulme - H: 13 m

2

Mettre en scène les états de l'eau

La présence de l'eau est l'une des forces du site : l'étang du Poustagnac offre une vitrine paysagère de qualité au site thermal. Il est l'un des maillons forts du réseau hydraulique du site, innervé par plusieurs bras de ruisseau du Poustagnac. Le projet paysager souhaite amplifier et mettre en scène la présence de l'eau sous ses différents états : l'eau vive du ruisseau du Poustagnac, les eaux calmes de l'étang, les eaux résurgentes des noues et bassins réceptacles des eaux pluviales, l'eau vaporisée dans la forêt des brumes, l'eau thermale froide et chaude à l'intérieur du bâtiment... De l'extérieur vers l'intérieur, l'eau est l'élément qui accompagne l'expérience du visiteur tout au long de son séjour thermal.



Cyprès commun / Cyprès commun - H: 20 m



Psalidium caribaeum / Psalidium caribaeum - H: 10 m



Salix alba / Saule blanc - H: 15-20 m



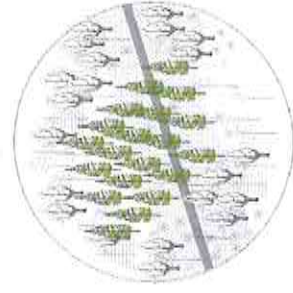
Urtica dioica / Ortie - H: 1 m

3 Déployer une trame d'intensités forestières

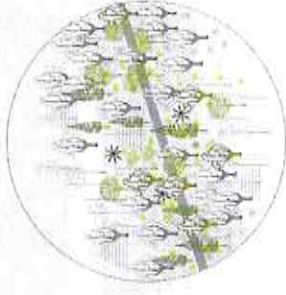
Le projet réinterprète les formes forestières en déployant des compositions végétales diversifiées : bosquet mixte, extension de lisière, restauration des ripisylvains existants... Ces compositions végétales multi-strates sont associées à des ambiances paysagères singulières offrant au visiteur une expérience forestière riche et multiple. De la forêt claire à la forêt dunaire, en passant par la forêt blanche, ce jardin forestier permet aux curistes de retrouver une connexion avec la nature après une session de traitements. Une ballade au sein de cette forêt-jardin nous reconnecte aux rythmes lents et saisonniers de la nature induits par les dynamiques naturelles.



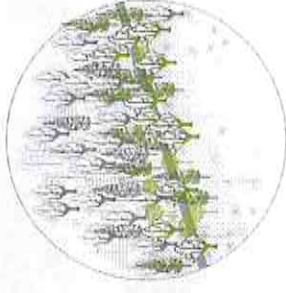
TRAME ARBORÉE



RESTAURATION DE RIPISYLVE



BOSQUETS MIXTES



EXTENSION DE LISIÈRE

FORET CLAIRE



Féveaux et bouleaux maritimes

FORET DUNAIRE



Chênes et pins maritimes

FORET BLANCHE



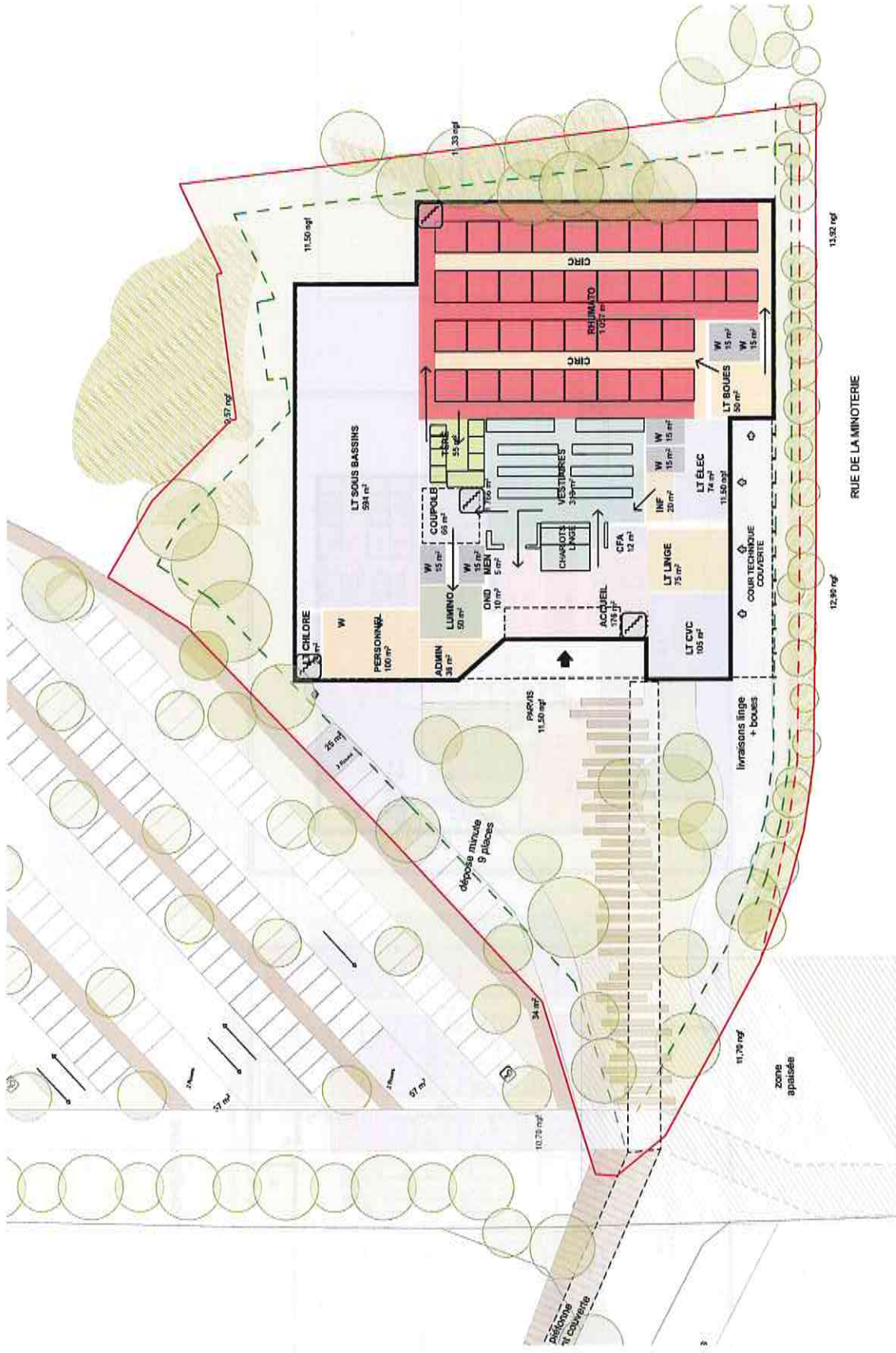
Mensiers et cerisiers

FORET DES BRUMES



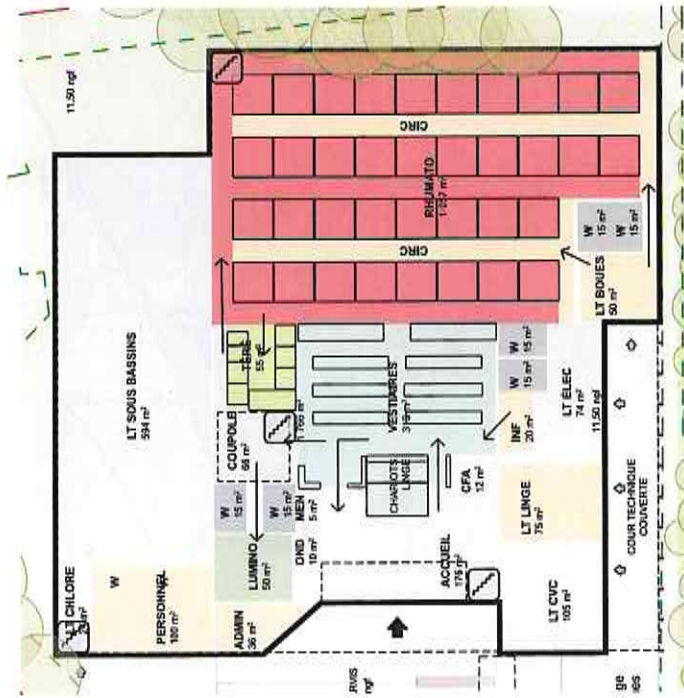
Acacias de Chine et Angéliques en arbre

PROJET - Fonctionnalité de l'établissement thermal



Rez-de-chaussée

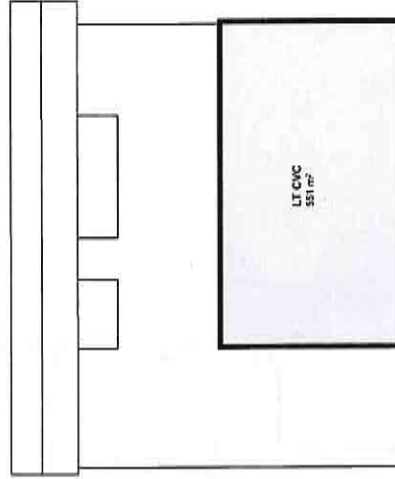
PROJET- Fonctionnalité de l'établissement thermal



Rez-de-chaussée

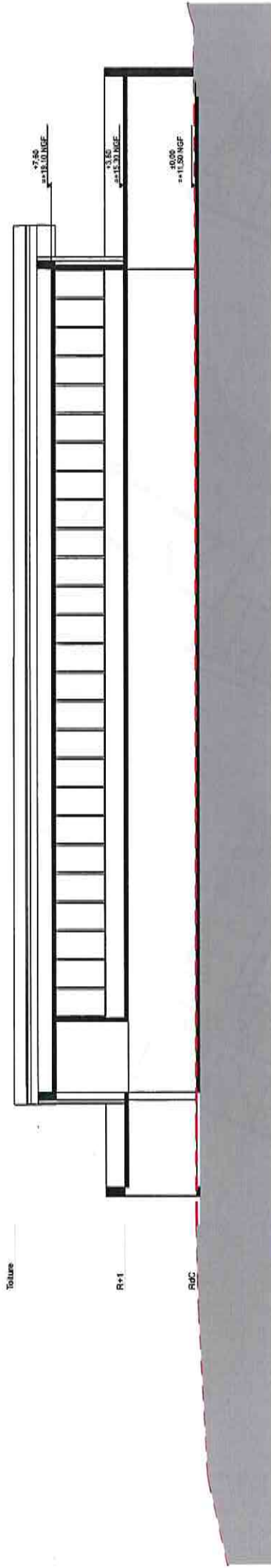


R+1



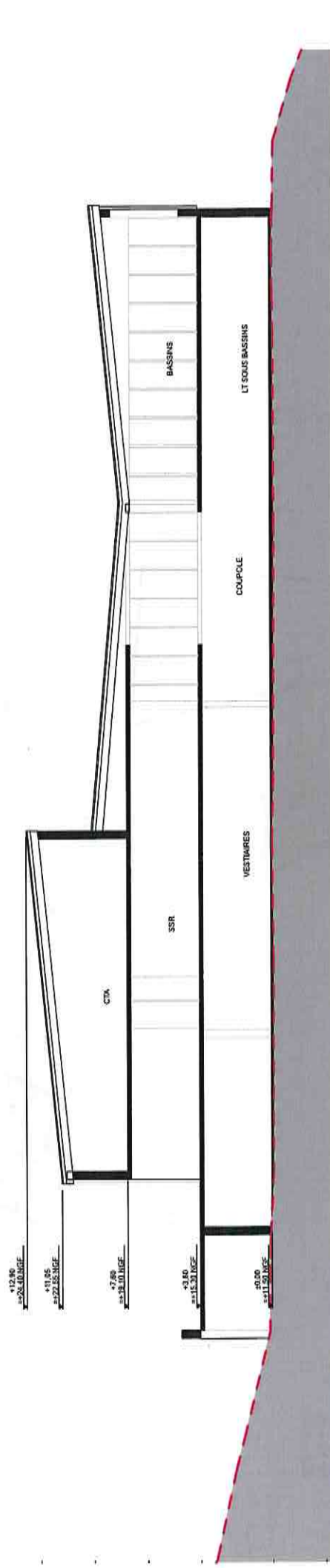
R+2

PROJET- Principe de coupe sur l'établissement thermal



Coupe Longitudinale Thermes

ÉTAGE



Coupe Transversale Thermes

REZ DE CHAUSÉE

PROJET - Fonctionnalité des résidences

GRANULOMETRIE

Nb T1 = 114
 Nb T2 = 45
 TOT = 159



0. REZ DE CHAUSSEE

Rez-de-chaussée

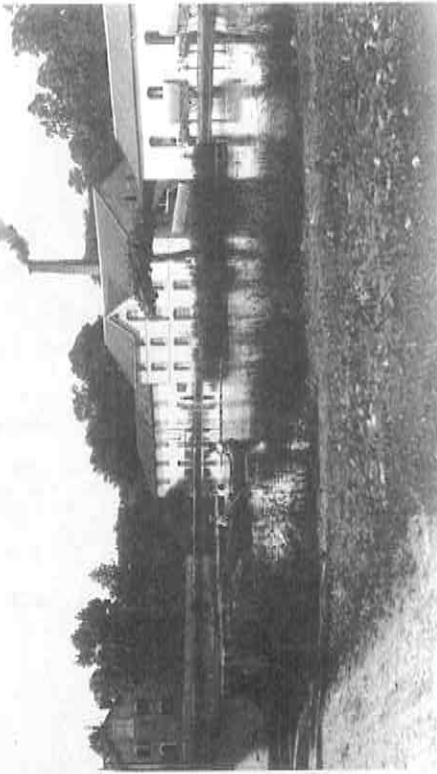
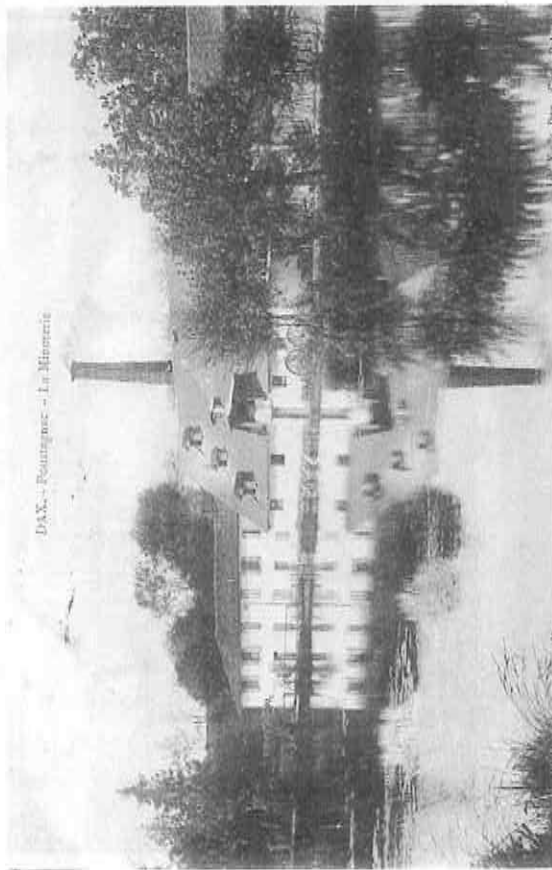
R+1

L'EAU, LA PIERRE, LE BOIS



DES HÉBERGEMENTS REPOSANTS ET RÉGÉNÉRANTS







APPROCHE TECHNIQUE DU PROJET

STRUCTURE

THERMES

Hypothèse parasismique :
Situation du projet en zone 2 de faible sismicité et catégorie III d'importance du bâtiment, les règles parasismiques de l'Eurocode 8 sont applicables.
Hypothèse de conception :

Structure principale en béton armé. Le système de toiture en ossature légère bois reste à valider suivant le choix de couverture (végétalisation intensive ou non).

Un relevé topographique et une étude géotechnique permettront de déterminer le calage altimétrique en fonction notamment des niveaux des plus hautes eaux. Un vide sanitaire sera nécessaire pour passage technique sous la zone boues. Le type de fondation sera également déterminé suite à l'étude géotechnique.

LOGEMENTS

Hypothèse parasismique :
Situation du projet en zone 2 de faible sismicité et catégorie II d'importance du bâtiment, aucune exigence parasismique.

Hypothèse de conception :

Pour la partie neuve nous envisageons une ossature principale en béton armé. La toiture est prévue en structure légères avec une végétalisation extensive de faible épaisseur (végétation type sedums, mousses, vivaces) ne nécessitant pas d'arrosage et peu d'entretien. Suivant les plans projets, les loggias seront envisagées en ossature bois rapportée sur la structure principale en béton.

Pour la partie existante un diagnostic des structures sera nécessaire afin d'envisager une conservation des façades et/ou conservation partielle du bâtiment. Ce diagnostic permettra notamment :

- > De déterminer l'état et les mesures à prendre sur les façades conservées
- > Dans le cas de la conservation d'une partie du bâtiment : de définir les capacités portantes des planchers et de définir des renforts ou reprise complète suivant les nouveaux cas de charges et de définir des reprises en sous œuvre le cas échéant.
- > De déterminer le principe de portée de la charpente et son état.

CVC // PLOMBERIE // SANITAIRES

THERMES

Pour le bâtiment des thermes nous proposons de reconduire les principes définis sur l'ancien projet concernant les productions énergétiques réalisées en chaud par PAC Eau / eau, récupération sur ETC, récupération sur groupe froid et complément par chaudières gaz. Et en froid, par groupe froid eau/eau compris échangeur de récupération, PAC et aérocondenseur.

Certains points de vigilances sont à noter :
> Calage des hauteurs de plafond et pléniums pour accueillir des réseaux conséquents

- > Position des équipements techniques en toiture
- > Désenfumage des locaux de plus de 300m²

LOGEMENTS

Le bâtiment de logements étant, sur ce nouveau projet, éloigné des thermes, la solution initiale pose des doutes sur sa pertinence. D'autres solutions sont peut-être à envisager pour un traitement indépendant. Suivant l'orientation du projet nous étudierons les solutions suivantes :

- > Chauffage gaz et groupe froid ou PAC
- > Emission par ventililo-convecteur 4 tubes ou 2 tubes change-over par façade

> ECS avec préchauffage sur récupération GF, héliopac ou ECS

thermodynamique

Suivant les surcharges et exigences des différents locaux techniques, ils seront intégrés dans le projet architectural.

ÉLECTRICITÉ

Nous envisageons une infrastructure électrique totalement séparée entre la partie thermes et la partie logement (Enedis, Orange).
Suivant les surcharges et exigences des différents locaux et placards techniques, ils seront intégrés dans le projet architectural.

Les locaux comprenant des équipements sensibles (poste transfo, TGBT, TGS, TQG, local CFA, ...) ne devront pas être positionnés sous la cote de niveau des plus hautes eaux.

Une étude d'éclairage et des masques possibles sera à réaliser pour envisager la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des thermes ou logements.
Les bases du programme défini sur l'ancien projet seront reconduites.

VRD

Réseau assainissement

Des réseaux d'assainissement sont présents à proximité du site (rue de Minoterie et rue René Loustalot). Des réunions avec les concessionnaires et services techniques de la mairie seront à prévoir pour valider les hypothèses de raccordement suivantes :

- > Raccordement de l'ensemble des EU des logements sur le réseau communal
- > Raccordement des équipements courants (sanitaires, douches, ...) des thermes sur le réseau communal

> Traitement sur site des eaux de process thermal avant rejet dans le réseau communal (attention un réservoir tampon de 300m3 est nécessaire)

> Régulation des eaux pluviales suivant résultat de l'étude loi sur l'eau

Réseau eau potable

Présence d'un réseau AEP à proximité du site (rue de Minoterie et rue René Loustalot). Nous déterminerons les besoins pour valider les principes de raccordement avec la Mairie. Nous envisageons la création de deux compteurs distincts pour les thermes et les logements.

Réseau eau thermique

Principe à valider : acheminement des eaux thermales depuis le forage Thermador via le réseau public, profitant des travaux prévus par la commune.

Réseau électrique

Une prise de contact avec les différents concessionnaires est à prévoir afin d'aborder, notamment, les sujets suivants :

- > ENEDIS : déplacement du TGBT présent sur le site. Précautions particulières à prévoir vis-à-vis des lignes enterrées HTA et BT traversant le site. Création de deux branchements distincts pour les thermes et les logements.

> Orange : précaution à prendre concernant la ligne aérienne traversant le site. Création de deux branchements distincts pour les thermes et les logements.

> Sydec : dépose partielle de l'éclairage public, candélabres et projecteurs en façade de la Minoterie



PROJET - Bilan des surfaces

ETABLISSEMENT THERMAL

PROGRAMME VALIDÉ - JUILLET 2019

Surfaces utiles comprenant toutes les circulations

PROJET - ESQ
POUSTAGNAC

NIVEAU

LOCAUX AMÉNAGÉS	PROJET - ESQ POUSTAGNAC	NIVEAU
Stockage des boues	50	RdC
Stockage linge	75	RdC
Rhumatologie	1079	RdC
Locaux du personnel y/c sanitaires	100	RdC
Luminothérapie	50	R+1
Térébenthine	55	R+1
Accueil y/c box, boutique, stock boutique	185	RdC
Infirmierie	20	RdC
Vestiaires y/c distribution linges	315	RdC
Sanitaires	132	RdC/R+1
Kiné	110	R+1
SRR y/c bureaux	400	R+1
Tisanerie	50	R+1
Coupole et circulations	200	RdC/R+1
Salle de repos	50	R+1
Spa	100	R+1
Process piscines	79	R+1
Hall des bassins y/c boism et pulvès	539	R+1
Admin 1 bureau direction 16/20m2	20	R+1
Séminaires (minoterie + 40m2 thermales)	45	R+1
Bainéothérapie	370	R+1
TOTAL SURFACES UTILES	4024	

LOCAUX AMÉNAGÉS	NIVEAU
50	RdC
75	RdC
1057	RdC
100	RdC
50	R+1
55	R+1
176	RdC
20	RdC
315	RdC
150	RdC/R+1
120	R+1
400	R+1
50	R+1
232	RdC/R+1
50	R+1
100	R+1
75	R+1
539	R+1
36	R+1
44	R+1
380	R+1
4074	

LOCAUX TECHNIQUES	PROJET - ESQ POUSTAGNAC	NIVEAU
Locaux électriques	61	RdC
Chaufferie, groupe froid, PAC	105	RdC
Locaux sous bassins + local chlore + Bâche Tampon	550	RdC
Locaux divers (SSI, CFA, local onduleur et ménage)	40	RdC/R+1
LT CTA combles	550	RdC/R+1
TOTAL SURFACES L.T.	1306	

LOCAUX TECHNIQUES	NIVEAU
74	RdC
105	RdC
618	RdC
27	RdC/R+1
550	RdC/R+1
1374	

TOTAL SURFACE UTILE	5330
ESTIMATION DE LA SURFACE "plancher"	5596,5

TOTAL SURFACE UTILE	5448
ESTIMATION DE LA SURFACE "plancher"	5720

NB :

Les surfaces des locaux aménagés indiquées ci-dessus intègrent les circulations les desservant.
 Les surfaces nettes des locaux nobles seront donc, à terme, inférieures aux surfaces indiquées dans ce tableau.
 La surface "plancher" correspond à la surface des planchers réellement construits, au nu intérieur des façades.
 Elle a été estimée ici en ajoutant 5% supplémentaires aux surfaces utiles pour prendre en compte les cloisons intérieures et les gaines.

PROJET - Bilan des surfaces

RESIDENCES		EXISTANT		NEUF		TOT	
SURFACES HABITABLES DES RESIDENCES							
T1							
entrée/cuisine	6,1						
séjour	12,6						
wc	1,4	80,0%			68,8%		69,2%
sdb	3,9						
	24,0	4		96,0	106	2 544,0	110
							2 640,0
T1 PMR							
entrée/cuisine							
séjour		0,0%			2,6%		2,5%
sdb wc	28,8			0,0	4	115,2	4
							115,2
T2							
entrée	3,7						
séjour	13,1						
cuisine	2,7						
wc	1,7						
sdb	4,2	0,0%			28,6%		27,7%
chambre	10,6						
	36,0			0,0	44	1 584,0	44
							1 584,0
T2 PMR							
entrée	5,5						
séjour	17,4						
cuisine	3,8						
wc	3,5						
sdb	5,8	20,0%			0,0%		0,6%
chambre	12,6						
	48,6	1		48,6			1
							48,6
TOTAL SHAB		5 LGTS		144,6	154 LGTS	4 243,2	159 LGTS
							4 387,8
Séminaires						0,0	
		séminaires		628,0		0,0	
TOT SHAB + SEMINAIRES				772,6		4 243,2	5 015,8
SURFACES ANNEXES CIRCULATIONS ET LOCAUX ANNEXES							
		circulations				1 142,0	1142,0
		paliers				414,0	414,0
		laverie				39,5	39,5
		local linge				127,8	127,8
		local ménage				18,0	18,0
TOTAL S. ANNEXE				0,0		1 741,3	1741,3
TOTAL S. UTILE							
				772,6		5 984,5	6757,1

PROJET - Bilan des surfaces

MINOTERIE		EXISTANT surfaces existantes	PROJET surfaces conservées	EXISTANT surfaces démolies
MINOTERIE			SURFACES conservées	SURFACES démolies
MINOTERIE PRINCIPALE	1284		349	935
MINOTERIE ARRIERE	975		0	975
MINOTERIE SILO	574		0	574
MINOTERIE SUR CANAL	481		481	0
TOTAL SURFACES UTILES	3314		830	2484

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Programme envisagé

- La présente faisabilité a fait apparaître trois entités distinctes de projet:
- > Un **centre thermal** sur la zone de la **rue de la minoterie**.
 - > Des **résidences** qui accueilleront 160 chambres sur la zone du **moulin de Poustagnac**.
 - > Une **aire de stationnement** de 160 places sur la **zone Humide**.

La gestion des stationnements automobiles

Les besoins en termes de places de stationnement pour le projet d'Arenadour sont les suivants:

- > 80 places de stationnement pour la partie résidence.
- > 77 places de stationnement pour la partie établissement thermal.

La mairie souhaite également aménager 40 places de parking pour ses besoins propres (visiteurs, randonneurs, etc.).

ARENADOUR peut envisager la réalisation de 37 places de stationnement sur les parcelles de l'établissement thermal et des résidences du moulin de Poustagnac.

En conséquence, l'aire de stationnement située sur les terrains de la zone humide devra permettre l'accueil de 160 places.

Le traitement de cette aire de stationnement est primordial pour la faisabilité du projet. Un dossier au cas par cas devra être déposé pour la réalisation de ce dernier sur les parcelles de la zone humide.

Le stationnement automobile réponde à plusieurs contraintes supplémentaires: permettre l'accès à la zone agricole au Nord Est de cette zone, permettre une maintenance pour le poste de refoulement qui se situera dans cette zone.

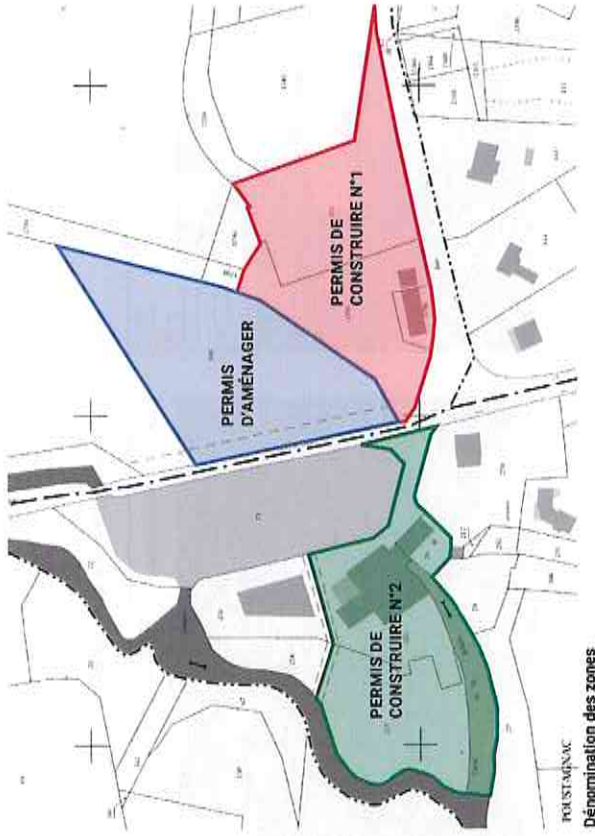
Démarches administratives

Il a été convenu qu'ARENADOUR assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet de construction du centre thermal et des résidences.

La mairie de Saint-Paul-Lès-Dax portera quant à elle le projet d'aménagement des stationnements.

- > Construction centre thermal: **Permis de construire N°1**
- > Construction des résidences: **Permis de construire N°2**
- > Aménagement des stationnements: **Permis d'aménager**

NB: La mairie a déjà engagé les études de projet d'aménagement de la zone humide et souhaite déposer le dossier Permis d'aménager fin Novembre 2019.



CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Diagnostic Ecologique Sommaire

Afin d'appréhender les enjeux environnementaux du site de Poustagnacq, le bureau d'étude Aquitaine Environnement a été missionné pour la réalisation d'un Diagnostic Ecologique Sommaire en Juillet 2019.

Cette étude a permis un inventaire complet des contraintes écologiques:

- > Contexte Hydrographique
- > Contexte Hydrogéologique
- > Contexte Patrimonial
- > Flore
- > Faune

Les résultats de ce diagnostic sont annexés à la présente note technique.

Ce diagnostic a permis de dégager les axes d'un cadrage réglementaire qui sera à réaliser auprès des services compétents à la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Synthèse

Compte-tenu des natures de projets envisagés, le diagnostic écologique fait ressortir plusieurs problématiques environnementales diverses, impactant la totalité du site de Poustagnacq.

Pour la zone de stationnement:

- > Zone Humide avérée sur la zone N, dévolue à l'aire de stationnement
- > Défrichement de la zone à prévoir

Pour la zone des résidences (Minoterie):

- > Présence d'espèces protégées (Hirondelles) dans la minoterie de Poustagnacq.

Pour la zone du centre thermal:

- > Le rejet des eaux de process de l'établissement thermal dans le milieu naturel.

Démarches administratives

La disparité des enjeux environnementaux engendrera la réalisation de dossiers administratifs différents

Dossier au cas par cas:

- > Autorisation de défrichement de la future zone de stationnement
- > Surface de stationnement (si > 5 000m²)
- > Surface de plancher (si > 11 000m²)

Dossier Loi sur l'eau:

- > Rejet des eaux thermales refroidies dans le milieu naturel
- > Assèchement d'une zone humide
- > Gestion des eaux pluviales

Dossier CNPN:

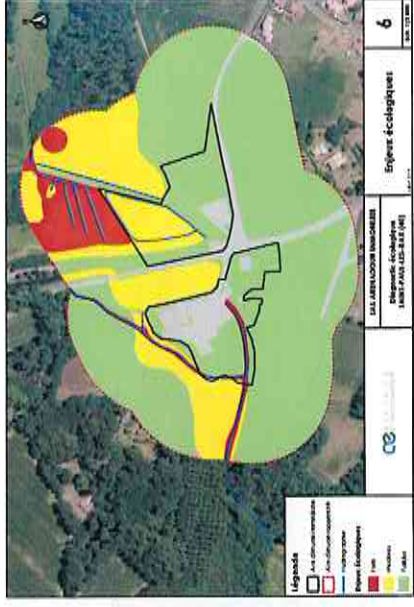
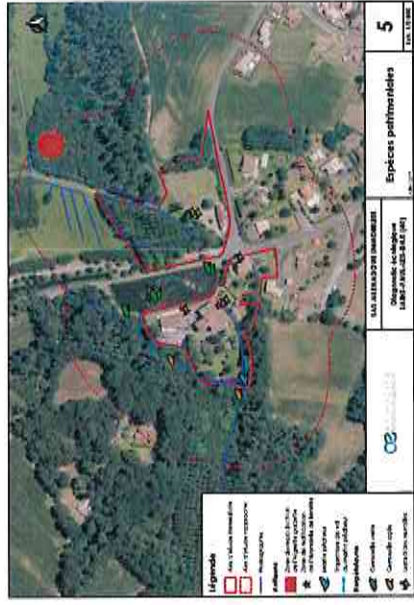
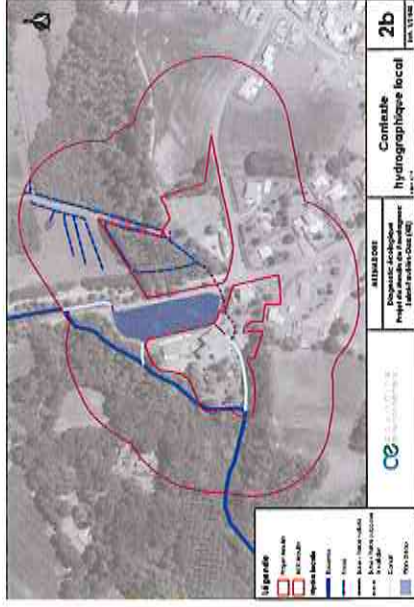
- > Mesures d'évitement ou de réduction concernant les impacts sur l'habitat des amphibiens et de l'avifaune.

Compte-tenu des enjeux environnementaux, et des interactions entre les différents programmes des sites d'études (stationnement, résidences et thermes), il apparaît opportun de réaliser un dossier d'étude environnemental global.

De plus, la construction des résidences et du centre thermal repose sur un avis positif quant à la réalisation de l'aire de stationnement. Un dossier au cas par cas devra donc être réalisé dans un premier temps.

Il est à noter que les enjeux environnementaux du site d'étude pourrait entraîner une étude d'impact, qui différerait la réalisation du Projet architectural porté par ARENADOUR. L'instruction des études d'impact permettront de statuer sur ce dernier point.

NB: Cf. note technique des services techniques de la mairie de Saint Paul les Dax du 22/10/2019.



Extraits cartographiques du diagnostic écologique sommaire de BET Aquitaine Environnement

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES - RISQUE D'INONDATION

RISQUE D'INONDATIONS

Règlementation en vigueur

Une note environnementale succincte a été réalisée par le BET Aquitaine Environnement au mois de Septembre 2019, afin de balayer l'ensemble des zonages environnementaux présents sur ou à proximité du site d'étude. Ce document est annexé à la présente note technique.

> PPRI

La commune est dotée d'un PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Les secteurs Poustaingnacq et Cabanes sont concernés. Cependant, le site de la minoterie ainsi que de l'établissement thermal ne sont pas dans la zone mais situés à proximité.

> PGRI

Le site apparaît sur la carte des risques de «probabilité de crue» du Plan de Gestion des Risques d'Inondations PGRI. La minoterie est située dans une trame de crue de faible probabilité et crue de moyenne probabilité.

> Risque de remontée de nappe

La totalité du site d'étude est situé dans une zone de risque de remontée de nappe avec un «aléa très élevé, nappe affleurante».

Situation actuelle vis-à-vis du risque d'inondabilité

Les services techniques de la mairie nous ont alerté sur les hauteurs de crues de Janvier 2014.

Il conviendra de fait de prendre des dispositions particulières vis-à-vis de la côte d'implantation du niveau RDC des résidences thermales.

NB: Cf. mail des services techniques de la mairie de St-Paul-lès-Dax du 04/11/2019



Photos mairie Saint-Paul-lès-Dax- Janvier 2014



Photos maîtrise d'oeuvre Novembre 2019

